Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes

20 ans de politiques urbaines à l'OCDE

OECD

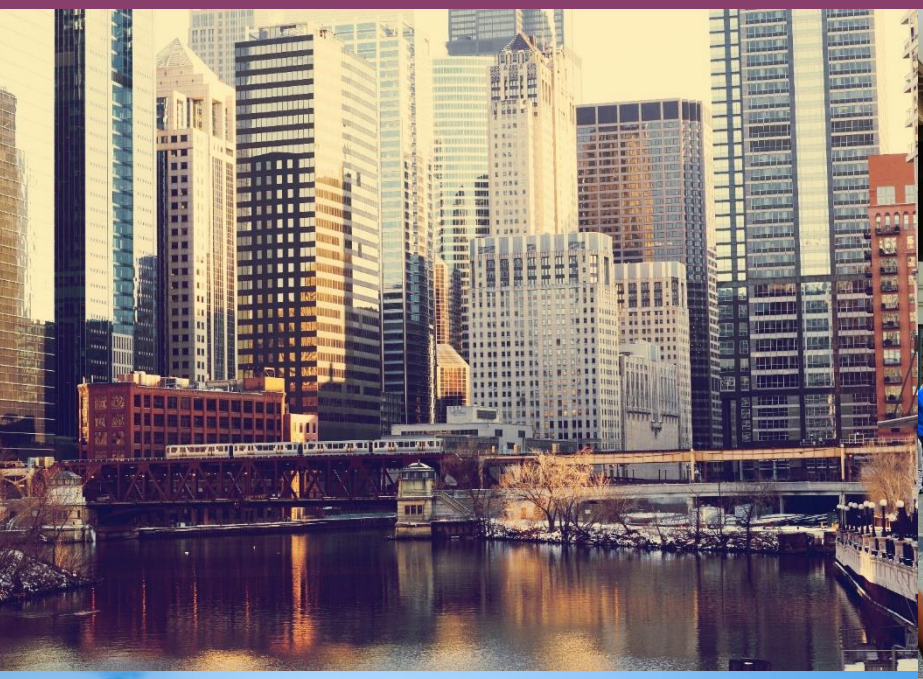

Le CFE

Le Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes fournit des statistiques comparatives et des analyses et assure un renforcement des capacités afin d'aider les acteurs locaux et nationaux à travailler ensemble pour libérer le potentiel des entrepreneurs et des petites et moyennes entreprises (PME), favoriser des régions et des villes inclusives et durables, stimuler la création d'emplois et promouvoir de bonnes politiques du tourisme. www.oecd.org/cfe/ | @OECD_local

© OCDE 2019

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE. Ce document et les données statistiques et les cartes qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales et du nom de tout territoire, ville ou région.

TABLE DES MATIÈRES

Comment l'OCDE travaille-t-elle sur les villes ?..... 4

Principaux messages tirés des rapports de l'OCDE sur les villes…… 11

Faits saillants sur les villes.……...…… 12

Enquête d'évaluation d'impact conduite par l'OCDE……..... 17

Témoignages de Présidents du Groupe de travail de l'OCDE sur les politiques urbaines ……..…… 22

Témoignages d'une sélection de pays de l'OCDE …… 26

Le présent document a été produit à l'occasion du 20e anniversaire du Comité des politiques de développement régional et du Groupe de travail sur les politiques urbaines.

Comment l'OCDE travaille-t-elle sur les villes ?

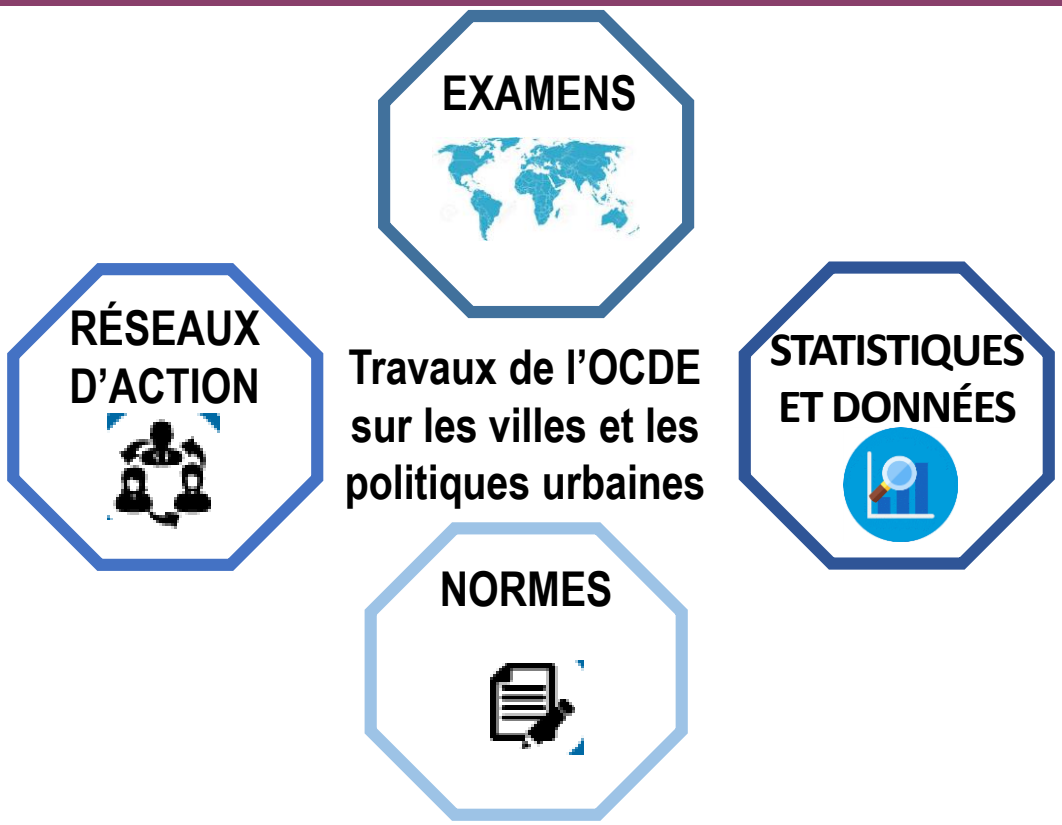

Statistiques et données

Au cours de la dernière décennie, le Groupe de travail de l'OCDE sur les politiques urbaines et le Groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs territoriaux ont considérablement étoffé et amélioré les données économiques, sociales, environnementales et institutionnelles sur les villes et les zones métropolitaines en termes de disponibilité, de qualité et d'utilisation, notamment :

- En développant une méthodologie unique d'évaluation des villes au-delà de leurs limites administratives par la délimitation de **zones urbaines fonctionnelles (ZUF)** de manière à permettre des comparaisons entre pays, et en analysant leurs performances sur une série d'indicateurs économiques, sociaux environnementaux et institutionnels ;
- En créant la **Base de données métropolitaine de l'OCDE**, laquelle offre un ensemble unique de statistiques qui permet de comparer les performances de 649 zones métropolitaines de l'OCDE (ZUF de plus de 500 000 habitants) dans le temps.
- En conduisant une **l'Enquête de l'OCDE sur la gouvernance des métropoles** (2014 et 2016) et en menant une analyse quantitative de la relation positive entre la gouvernance des métropoles et leur productivité.

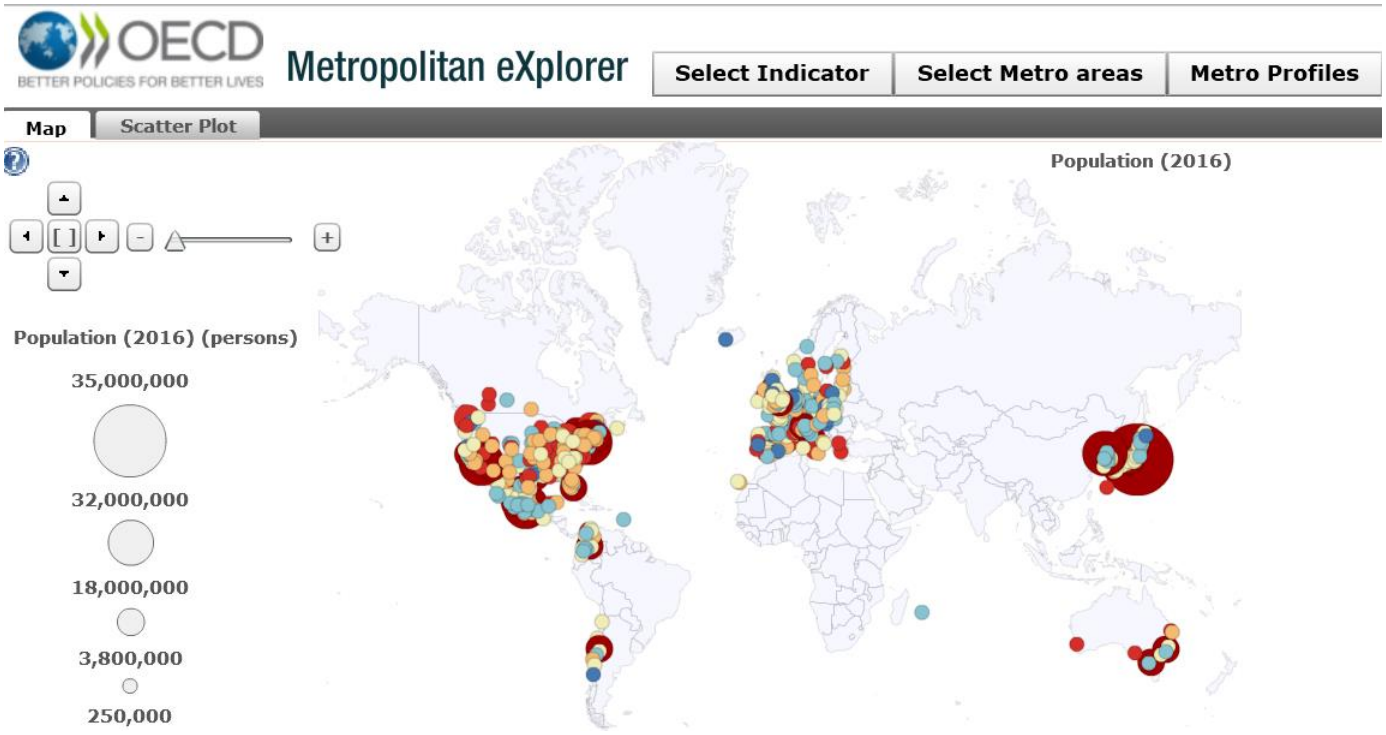

Examens et analyses thématiques

L'OCDE a apporté un soutien aux responsables des politiques urbaines à tous les niveaux d'administration en conduisant des dialogues sur les politiques publiques et des examens par les pairs sur plus de 30 villes/zones métropolitaines (*Examens territoriaux*, aussi appelés *examens métropolitains*) et sur les politiques urbaines nationales dans près de 10 pays (*Examens de la politique urbaine nationale*).

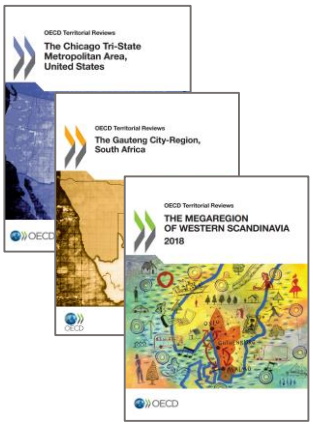

Outre ces examens portant spécifiquement sur une ville ou un pays, l'OCDE est également à l'avant-garde dans les travaux thématiques internationaux portant sur divers aspects de la politique urbaine, tels que la gouvernance métropolitaine, le changement climatique, les villes compactes, la gouvernance de l'eau, la croissance inclusive, le vieillissement, les migrations, la résilience et beaucoup d'autres thèmes dans plus de 20 rapports.

Examens métropolitains	Année
OECD Territorial Reviews: **The Megaregion of Western Scandinavia, Norway/Sweden**	2018
OECD Territorial Reviews: **The Metropolitan Region of Rotterdam-The Hague, Netherlands**	2016
OECD Territorial Reviews: **Valle de México, Mexico**	2015
OECD Territorial Reviews: **Puebla-Tlaxcala, Mexico**	2013
OECD Territorial Reviews: **Skåne, Sweden**	2012
OECD Territorial Reviews: **The Chicago Tri-State Metropolitan Area, United States**	2012
OECD Territorial Reviews: **The Gauteng City-Region, South Africa**	2011
OECD Territorial Reviews: **Venice, Italy**	2010
OECD Territorial Reviews: **Guangdong, China**	2010
OECD Territorial Reviews: **Copenhagen, Denmark**	2009
OECD Territorial Reviews: **Toronto, Canada**	2009
OECD Territorial Reviews: **Istanbul, Turkey**	2008
OECD Territorial Reviews: **Cape Town, South Africa**	2008
OECD Territorial Reviews: **Randstad Holland, Netherlands**	2007
OECD Territorial Reviews: **Madrid, Spain**	2007
OECD Territorial Reviews: **Stockholm, Sweden**	2006
OECD Territorial Reviews: **Milan, Italy**	2006
OECD Territorial Reviews: **Newcastle in the North East, United Kingdom**	2006
OECD Territorial Reviews: **Seoul, Korea**	2005
OECD Territorial Reviews: **Montreal, Canada**	2004
OECD Territorial Reviews: **Athens, Greece**	2004
OECD Territorial Reviews: **Mexico City, Mexico**	2004
OECD Territorial Reviews: **Busan, Korea**	2004
OECD Territorial Reviews: **Helsinki, Finland**	2003
OECD Territorial Reviews: **Öresund, Denmark/ Sweden**	2003
OECD Territorial Reviews: **Vienna-Bratislava, Austria/ Slovak Republic**	2003
OECD Territorial Reviews: **The Metropolitan Region of Melbourne, Australia**	2003

Études sur la renaissance urbaine	Année
Urban Renaissance **Berlin**: Towards an Integrated Strategy for Social Cohesion and Economic Development	2003
Urban Renaissance: **Glasgow** Lessons for Innovation and Implementation	2002
Urban Renaissance: **Canberra** A Sustainable Future	2002
Urban Renaissance: **Belfast's** Lessons for Policy and Partnership	2000

Examens des politiques urbaines nationales	Année
OECD Urban Policy Reviews: **Viet Nam**	2018
OECD Urban Policy Reviews: **Kazakhstan**	2017
OECD Urban Policy Reviews: **China**	2015
OECD Urban Policy Reviews: **Mexico**	2015
OECD Urban Policy Reviews: **Chile**	2013
OECD Urban Policy Reviews: **Korea**	2012
OECD Urban Policy Reviews: **Poland**	2011

Rapports thématiques	Année
Building Resilient Cities	2018
Divided Cities: Understanding Intra-Urban Inequalities	2018
Global State of National Urban Policy	2018
The Governance of Land Use in OECD Countries: Policy Analysis and Recommendations	2017
Making Cities Work for All: Data and Actions for Inclusive Growth	2016
Water Governance in Cities	2016
Ageing in Cities	2015
Governing The City	2015
The Metropolitan Century: Understanding Urbanisation and its Consequences	2015
The Competitiveness of Global Port Cities	2014
Green Growth in Cities	2013
Compact City Policies: A Comparative Assessment	2012
Redefining "Urban": A New Way to Measure Metropolitan Areas	2012
Cities and Climate Change	2010
Villes, compétitivité et mondialisation	2006
Mieux vivre dans la ville : le rôle de la gouvernance métropolitaine	2001

Réseaux d'action

Instaurée en 2007, la **Table ronde des maires et des ministres** est la seule plateforme mondiale réunissant à la fois des maires et des ministres pour débattre des défis revêtant un caractère d'urgence dans le développement urbain et mettre en commun des solutions d'action publique innovantes.

L'OCDE a travaillé de concert avec l'ONU-Habitat et l'Alliance pour les villes pour lancer le **Programme sur les politiques urbaines nationales** lors de la Conférence Habitat III à Quito, en Équateur, en 2016. Le cadre OCDE/ONU-Habitat pour des politiques urbaines nationales est un pilier essentiel du Nouveau Programme pour les villes.

Dans le cadre de l'Initiative de l'OCDE pour la croissance inclusive, l'initiative des **Maires champions pour la croissance inclusive** a été créée en 2016 dans l'optique d'offrir aux maires une tribune unique en son genre pour participer à la réflexion sur les inégalités, qui leur permet de faire entendre leur voix dans les débats nationaux et les programmes d'action mondiaux et facilite les échanges entre dirigeants locaux, afin de faire apparaître des solutions concrètes face aux inégalités dans les villes.

Table ronde des maires et des ministres

Conférence internationale sur les politiques nationales urbaines

Réunion des Maires champions pour la croissance inclusive

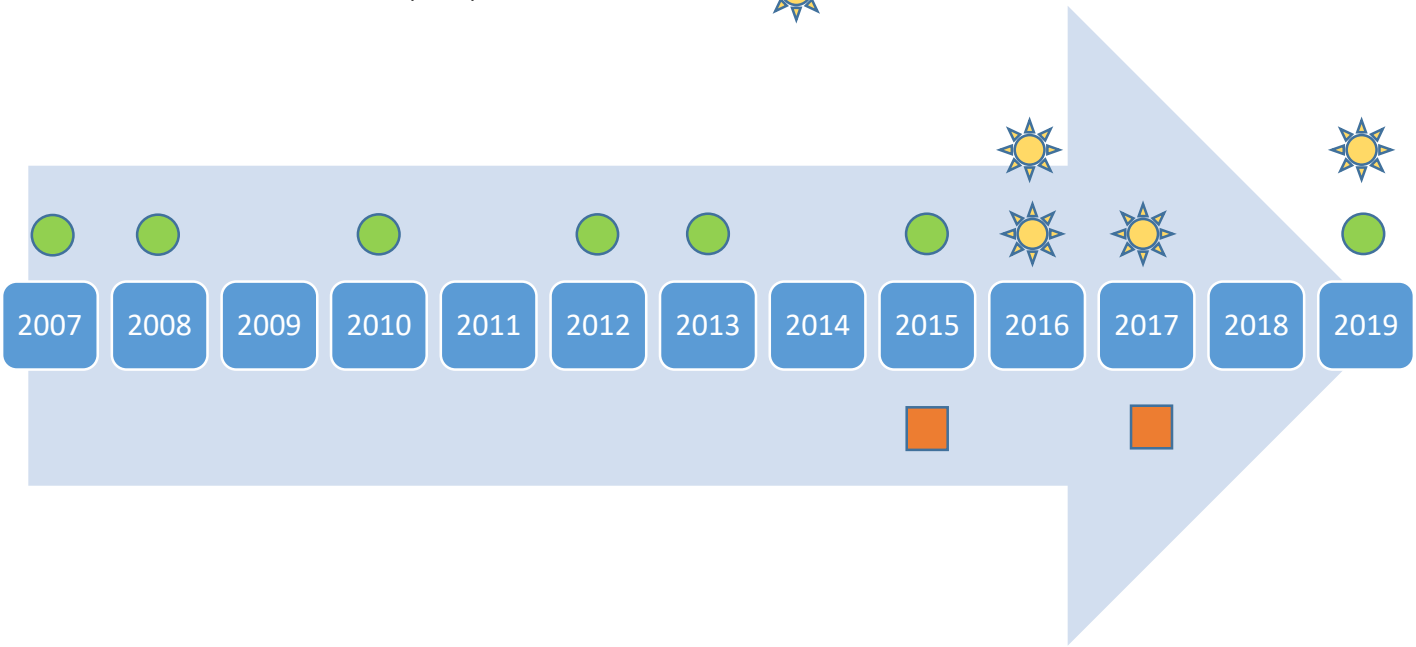

Normes
Principes de l'OCDE sur la politique urbaine

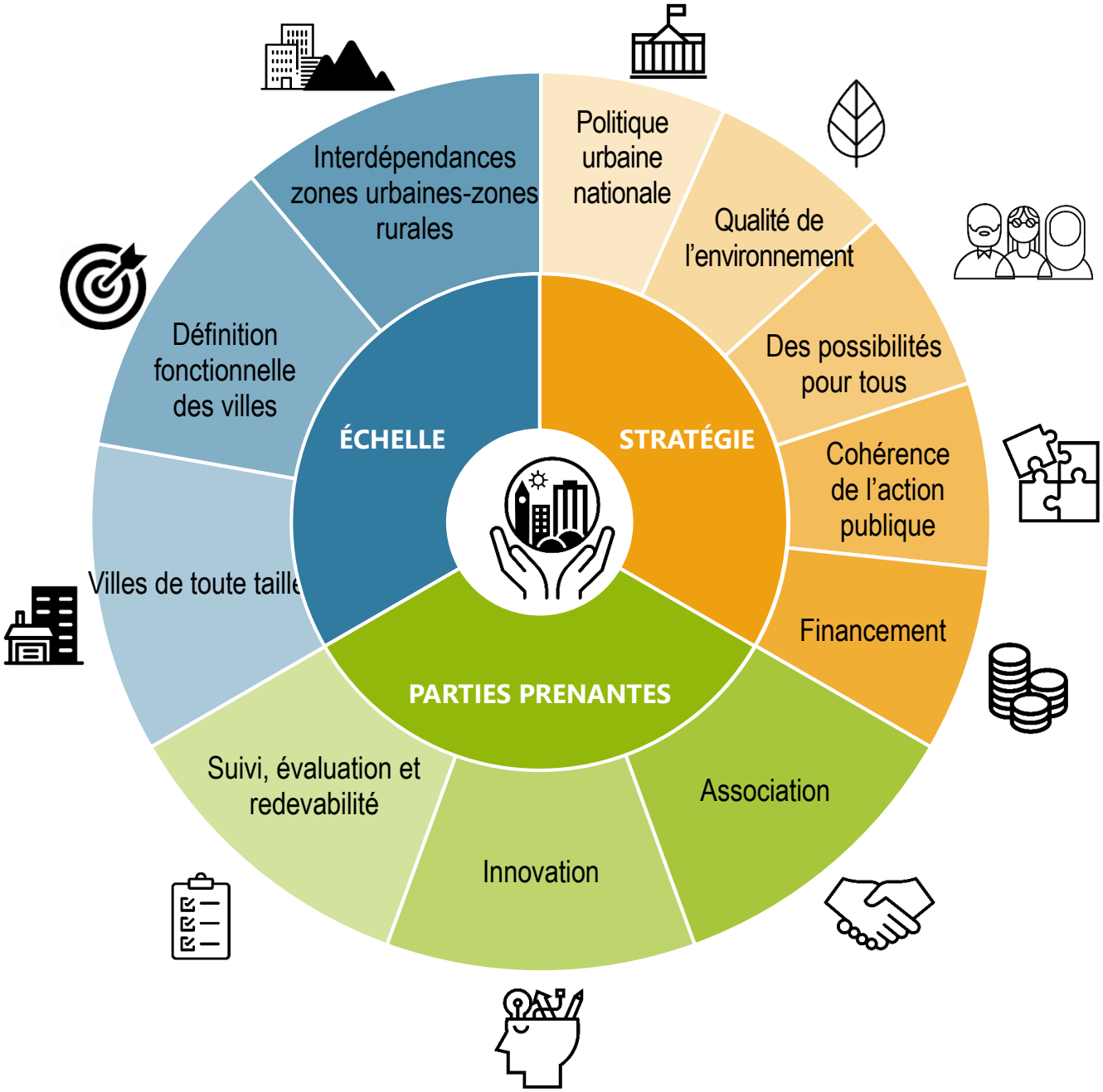

Les Principes de l'OCDE sur la politique urbaine font la synthèse des enseignements tirés des travaux menés par l'OCDE sur plus de 20 ans afin de guider les responsables de l'action publique pour bâtir des villes intelligentes, durables et inclusives.
Le texte intégral des Principes est disponible à l'adresse : oe.cd/urban-principles.

Principaux messages tirés des rapports de l'OCDE sur les villes

EXAMENS PORTANT SUR DES VILLES/PAYS SPÉCIFIQUES

Soutenir la rénovation urbaine

Alimenter les stratégies de dév. éco.

Exploiter le potentiel de croissance endogène

Améliorer la compétitivité économique et l'innovation

Encourager le transfert de connaissances

Faciliter l'intégration sur le marché du travail

Relever les défis et saisir les chances à l'échelle « fonctionnelle » en adoptant des mécanismes adéquats pour la gouvernance métropolitaine

2006 | 2010 | 2012 | 2013 | 2015 | 2016 | 2017

Les villes rivalisent les unes avec les autres au sein de **l'économie mondiale** pour attirer investissements et talents ; elles doivent développer des atouts spécifiques

Les villes sont particulièrement vulnérables au **changement climatique** mais peuvent faire partie de la solution et contribuer à faire avancer les actions climatiques nationales

Les villes ne se limitent pas à leurs frontières administratives et doivent être évaluées à l'**« échelle fonctionnelle »**

Les villes peuvent renforce r la **croissan ce verte**

Le XXIe siècle est le « **siècle métropolitain** » et la gouvernance des métropoles influe sur la productivité

Les villes peuvent jouer un rôle majeur en favorisant **le bien-être et la croissance inclusive** et doivent se mettre au service de tous

La **politique urbaine nationale** est un moteur essentiel pour promouvoir des villes productives, durables et inclusives

ANALYSE THÉMATIQUE

Faits saillants sur les villes

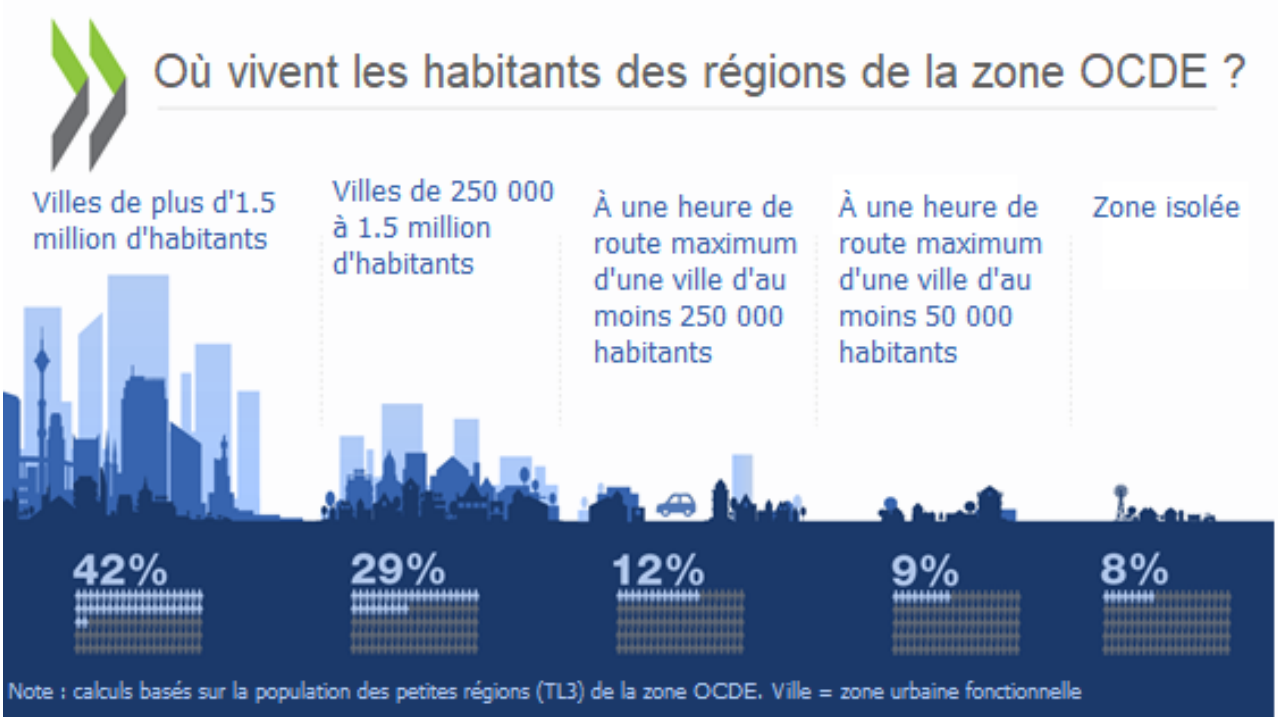

Les grandes villes ne cessent de grandir. La population des villes de 250 000 habitants ou plus s'est étoffée de 13 % depuis 2000.

Mais la population de près d'une ville sur quatre – surtout les petites – a diminué depuis 2000.

Les villes travaillent et « fonctionnent » par-delà leurs limites administratives. Mise au point en 2012, la méthodologie OCDE-UE des **Zones urbaines fonctionnelles** (ZUF) constitue un outil statistique permettant de rendre compte de la géographie économique des schémas de navettage quotidiens de la population, en mettant en évidence les villes densément peuplées et leurs banlieues (grâce au volume de déplacements domicile-travail). En 2019, cette méthodologie a permis de circonscrire 1 191 ZUF – également appelées agglomérations urbaines – dans 34 pays.

La proximité d'une grande ville va de pair avec une croissance plus forte dans les régions environnantes.

(délai de route jusqu'à la ville la plus proche et croissance annuelle du PIB par habitant)

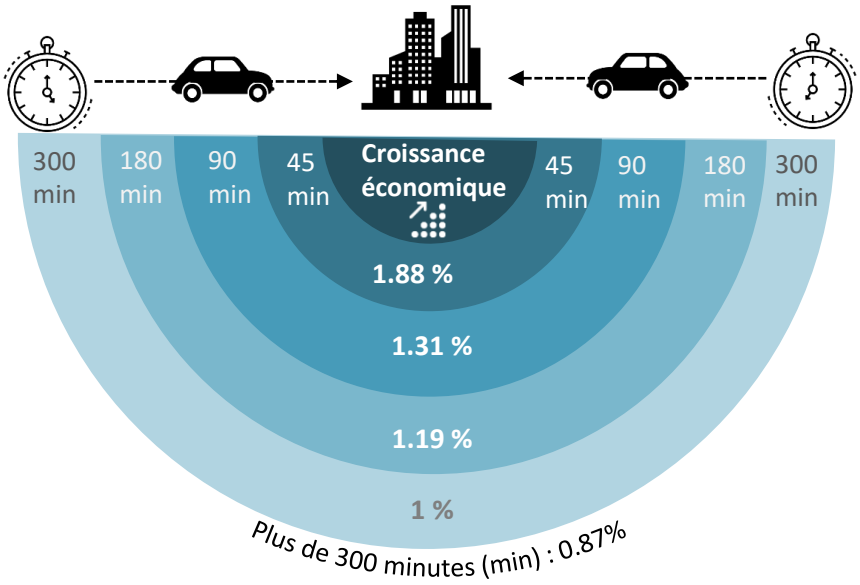

Les villes peuvent être bénéfiques à leurs habitants, leur région, leur pays …

Les grandes zones métropolitaines sont plus productives que les petites.

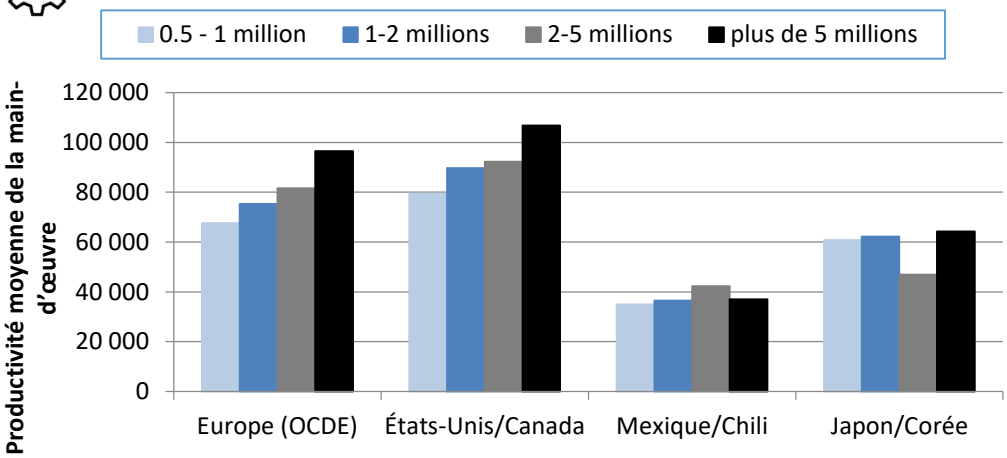

Dans la zone OCDE, les habitants des zones métropolitaines gagnent en moyenne **21 %** de plus que les autres. En moyenne, entre 2000 et 2016, les zones métropolitaines dans la zone OCDE ont été à l'origine d'environ 60 % du PIB total, 59 % de l'emploi et 51 % de la croissance du PIB annuel par habitant.

Les ***inégalités de revenus*** sont plus fortes dans les zones métropolitaines que dans le reste du pays.

Les personnes qui ont grandi dans les quartiers les plus pauvres **gagnent 5-6 % de moins** que celles qui ont grandi dans les quartiers les plus riches.

… mais dans le même temps, les villes sont confrontées à des défis de plus en plus complexes.

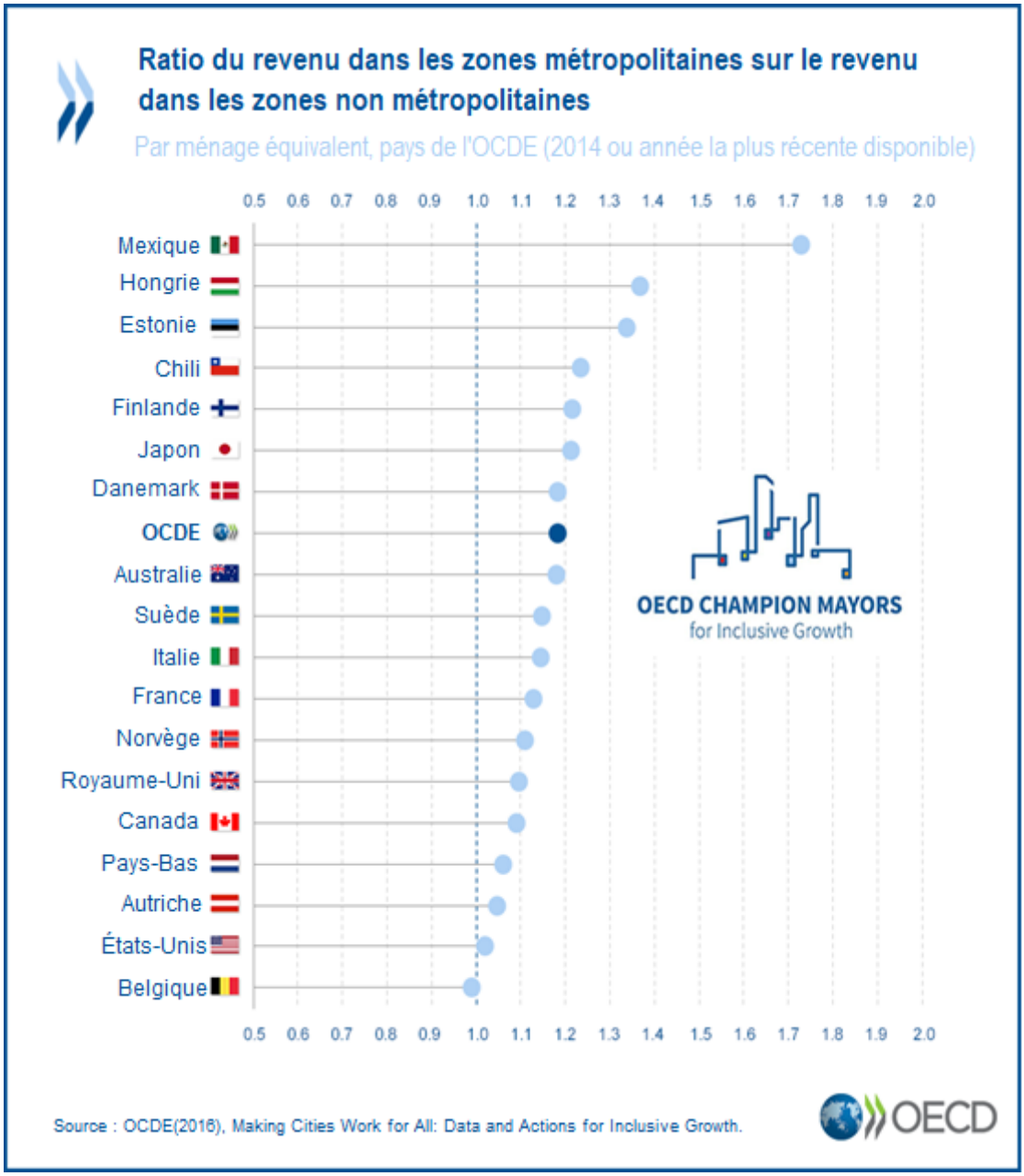

La **prochaine révolution de la production** et l'**innovation numérique** continueront de changer radicalement le fonctionnement des villes, ouvrant des perspectives immenses mais introduisant des risques/arbitrages tout aussi majeurs. **Un emploi sur dix** dans la zone OCDE risque fort d'être automatisé. Pourtant, les gains d'efficience et de durabilité découlant de l'innovation numérique peuvent générer de nouveaux modes de prestation des services publics et permettre d'optimiser l'utilisation des ressources inemployées ou excédentaires dans les villes (par ex. voitures *via* Uber ou appartements *via* Airbnb).

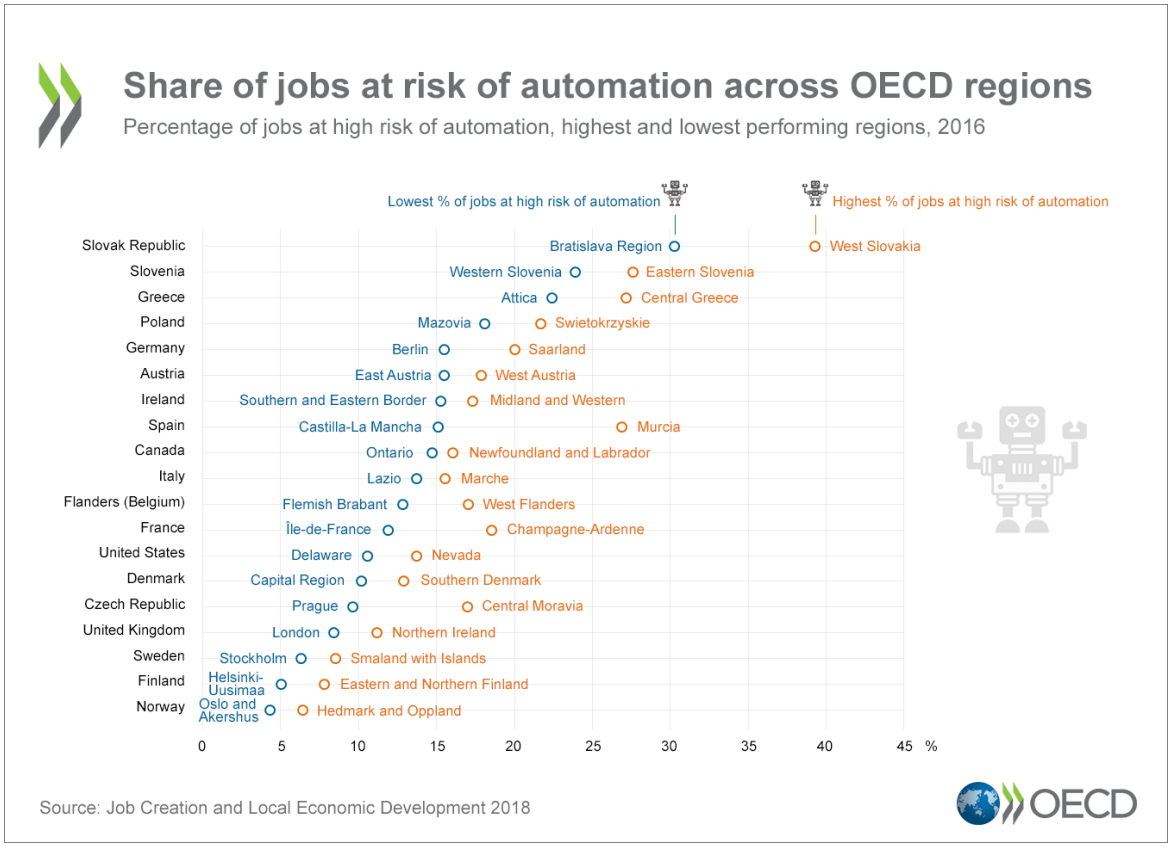

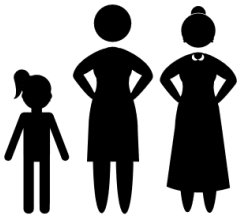

Les villes doivent s'adapter rapidement afin d'anticiper les **changements démographiques** en cours – comme le vieillissement de la population et les migrations – et d'en tirer le meilleur parti. S'il est le signe de formidables progrès en termes d'espérance de vie, le vieillissement démographique menace également d'entraîner une diminution de la population active, une réduction du potentiel de croissance économique et de nouvelles pressions sur les services publics afin d'accompagner l'évolution dans les modes de vie et de consommation. Les villes devront s'adapter et faire en sorte que les citadins puissent bénéficier d'une vieillesse réussie et en bonne santé. Les immigrés s'installent souvent dans des villes et constituent une main-d'œuvre nouvelle, contribuant à la diversité des société urbaines. Cependant, la réussite de l'intégration passe par une collaboration de tous les niveaux d'administration.

En ce qui concerne *l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets,* les villes sont une composante du problème en même temps qu'elles font partie de la solution :

- Les villes produisent plus de **70 %** des émissions mondiales de gaz à effet de serre et sont responsables d'environ les **deux tiers** de la consommation mondiale d'énergie.

- En 2015, dans les pays de l'OCDE, seulement **un tiers environ** (31 %) de la population vivait dans des villes qui respectaient le niveau d'émission de PM 2.5 préconisé par l'Organisation mondiale de la santé.

- Malgré les progrès accomplis récemment, entre 2000 et 2015, la **pollution atmosphérique** a recommencé à augmenter dans les villes.

Villes et régions sont à l'origine de **55 %** des dépenses et **64 %** des investissements dans certains secteurs ayant eu une incidence directe sur le changement climatique sur la période 2000-16 dans 30 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles.

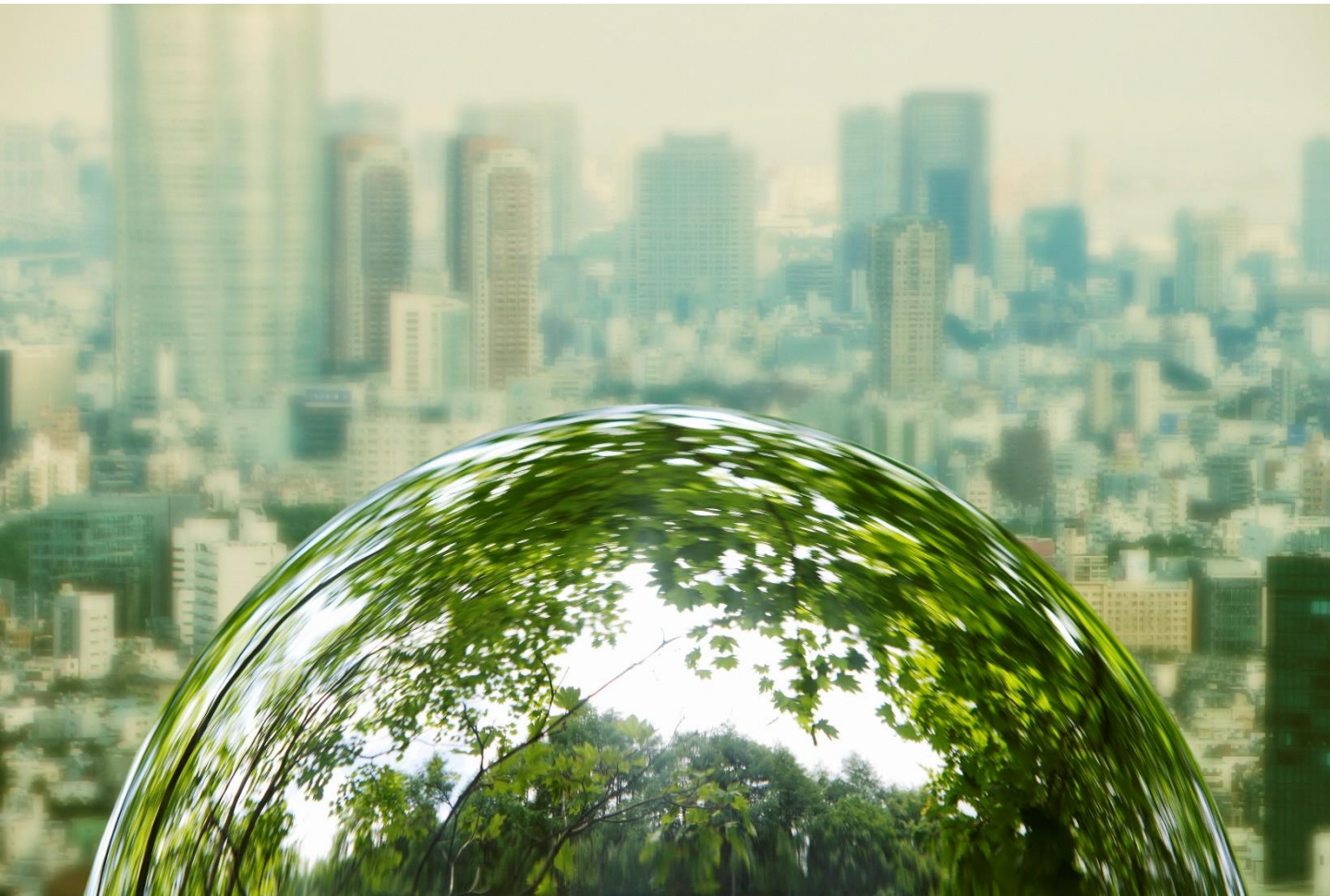

Enquête d'évaluation d'impact conduite par l'OCDE

Dans la perspective du 20e anniversaire du WPURB et de l'élaboration des *Principes de l'OCDE sur la politique urbaine,* l'OCDE a mené une enquête auprès de toutes les villes, zones métropolitaines et pays ayant fait l'objet d'un examen territorial au cours des 20 dernières années. L'enquête s'est déroulée entre juillet et octobre 2018. L'objectif était de déterminer dans quelle mesure les recommandations de l'OCDE avaient été mises en œuvre et concourent à définir la voie à suivre pour l'avenir, dans l'optique d'améliorer à la fois la pertinence des travaux de l'OCDE pour l'action publique et les méthodes de travail internes. Le taux de réponses à l'enquête s'est monté à 53 %, les réponses provenant de 16 villes et 3 pays.

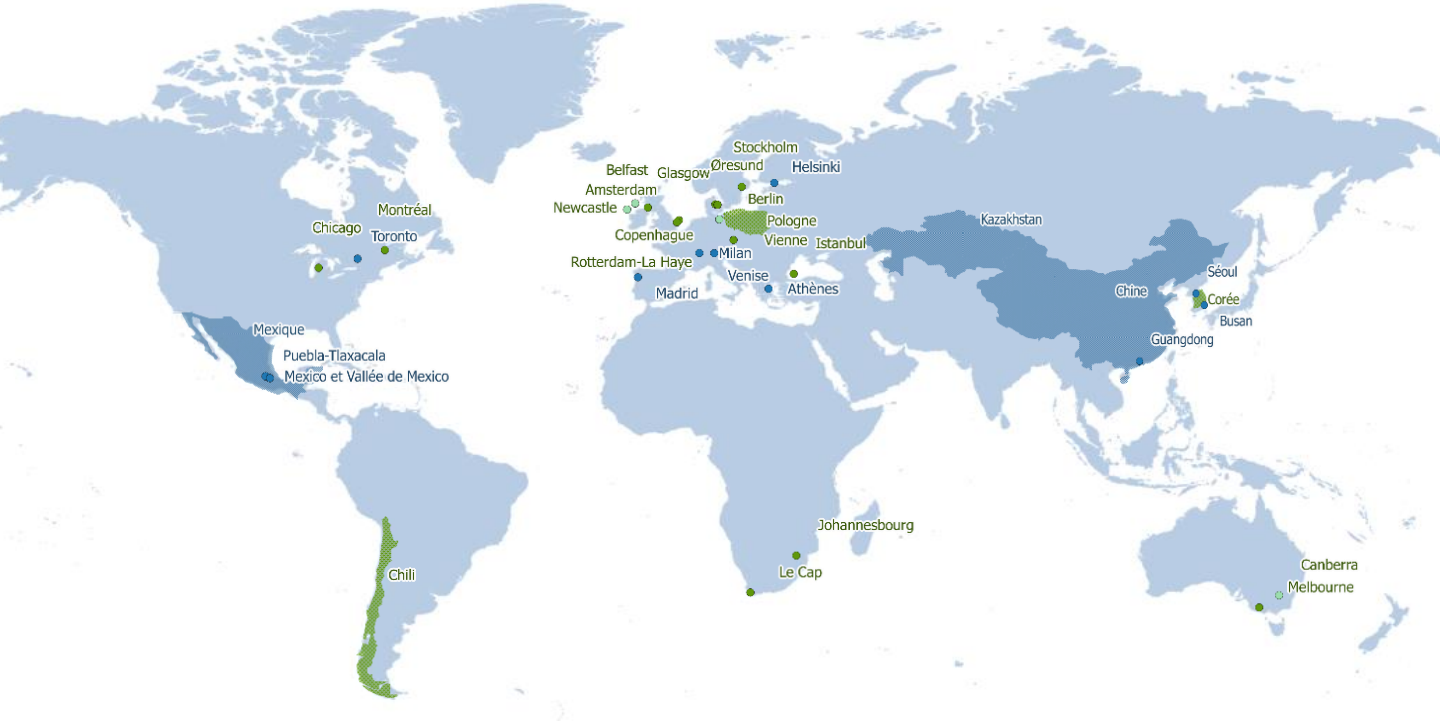

Légende

- Examen métropolitain: en cours
- Examen métropolitain: réponse reçue
- Étude sur la renaissance urbaine : réponse reçue
- Examen des politiques urbaines nationales : en cours
- Examen des politiques urbaines nationales : réponse reçue

En moyenne, les répondants ont accordé à la pertinence des recommandations de l'OCDE la note de **8.5** sur une échelle de 1 (le moins pertinent) à 10 (le plus pertinent).

Les recommandations de l'OCDE portent sur une multiplicité d'aspects :

88 % des recommandations formulées par l'OCDE sont, d'après les réponses, intégralement ou partiellement mises en œuvre.

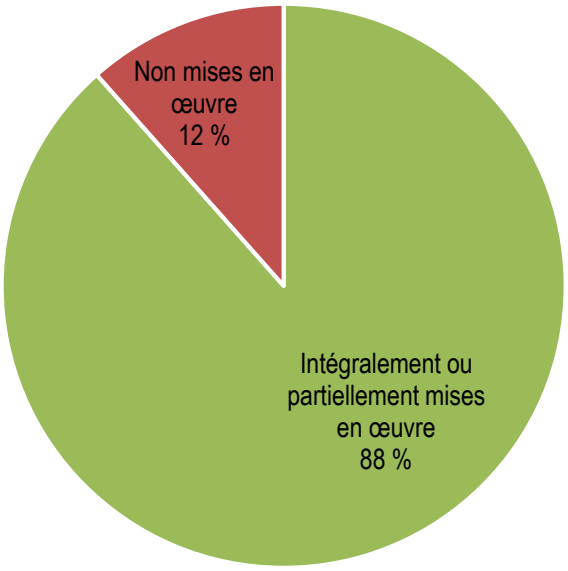

Mode de mise en œuvre des recommandations de l'OCDE :

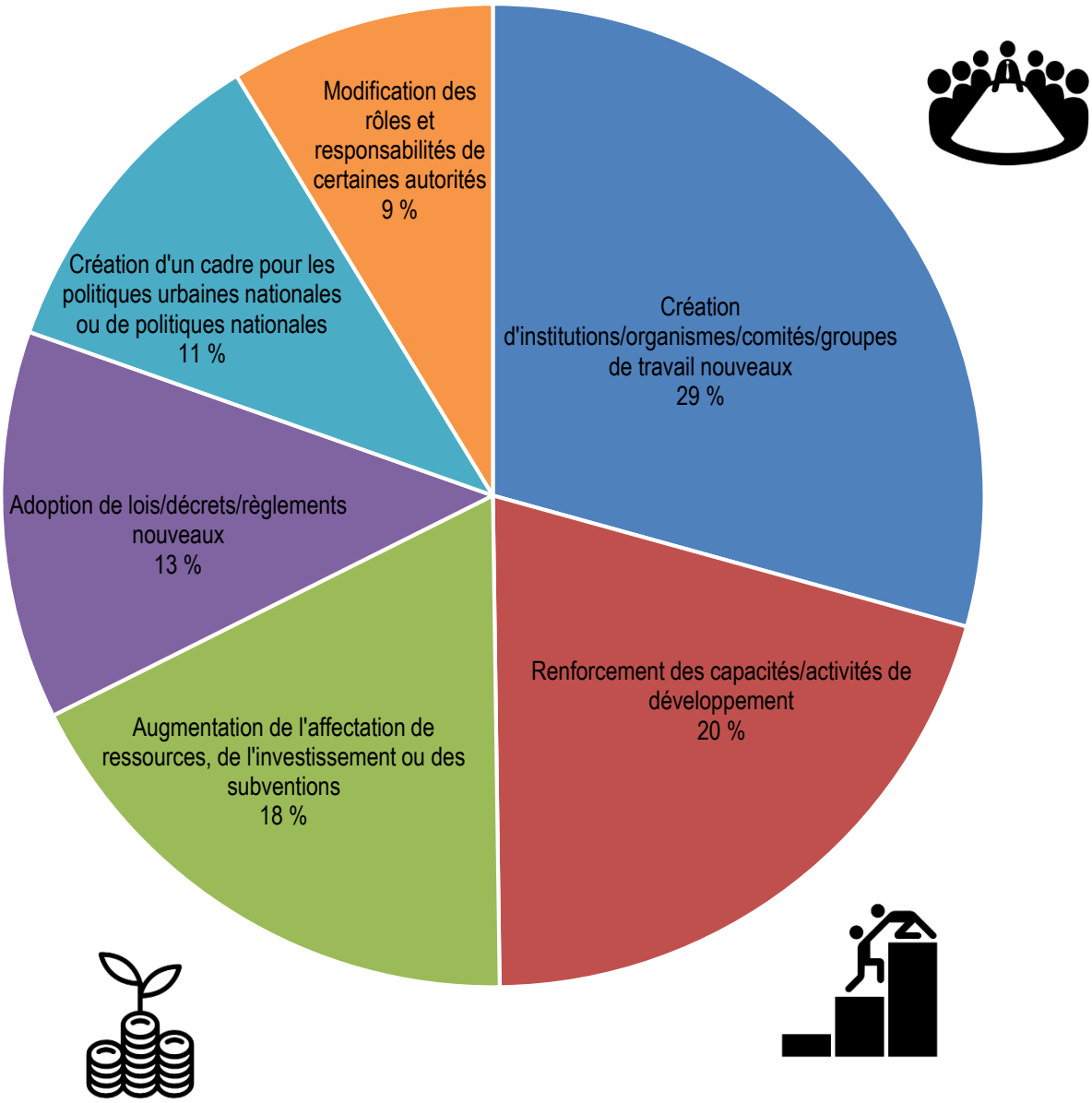

Le changement dans la politique publique est induit par :

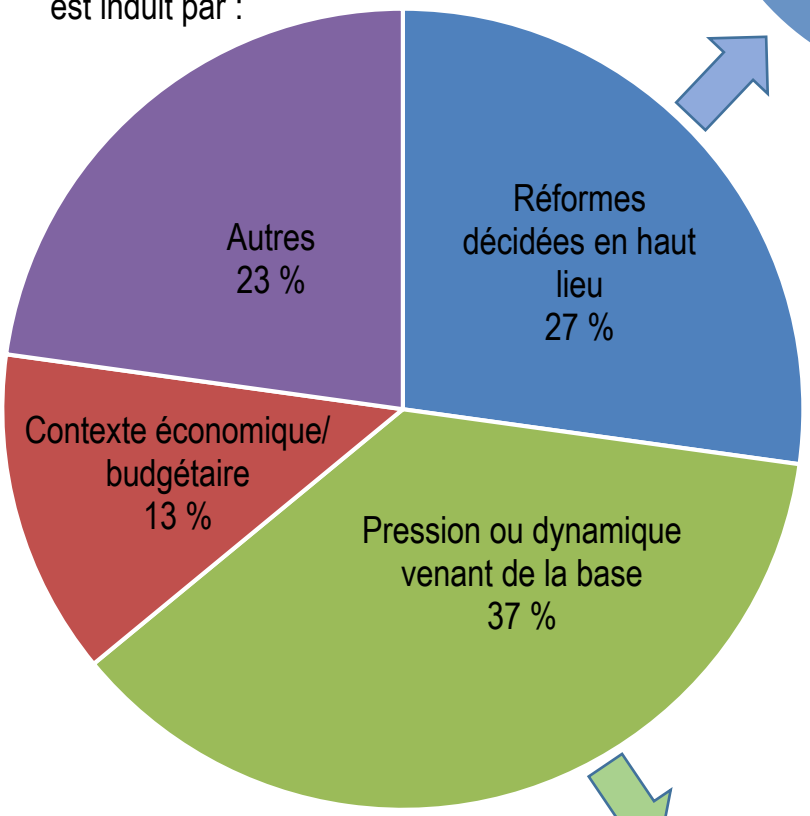

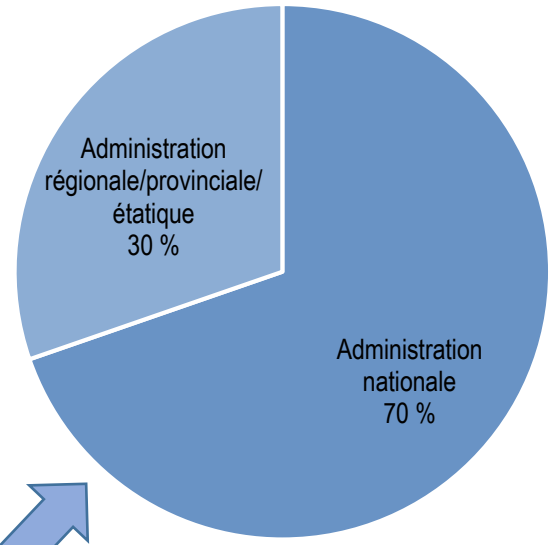

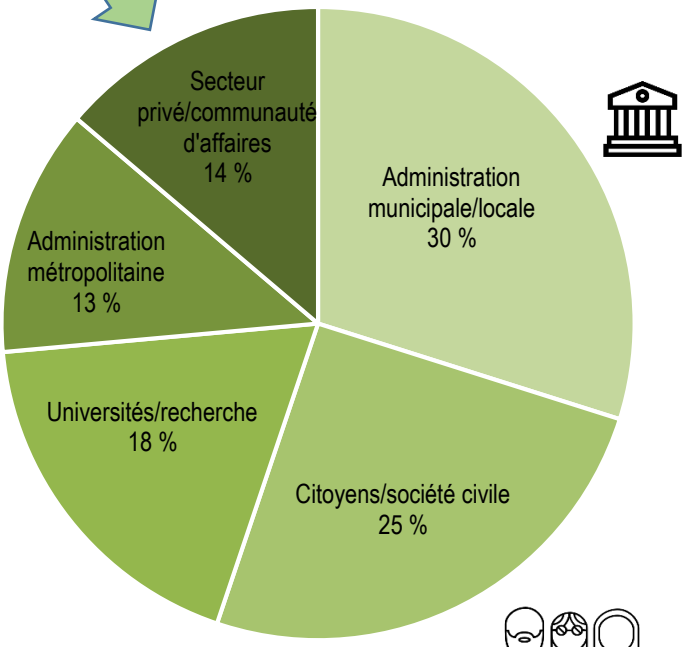

Les obstacles à la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE pour la politique publique sont de différentes natures :

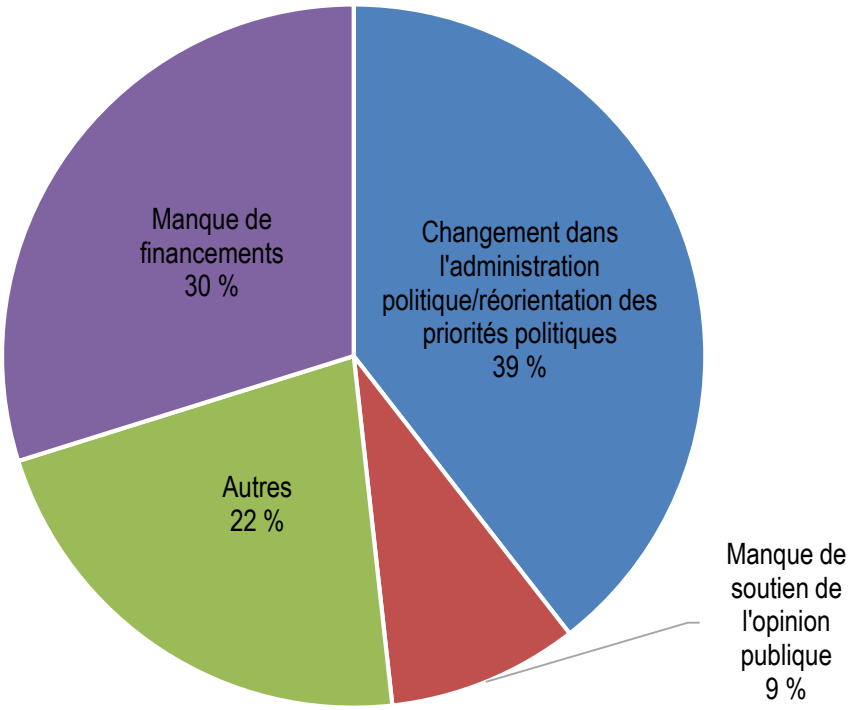

Les répondants ont indiqué que, dans leur pays, les parties prenantes :

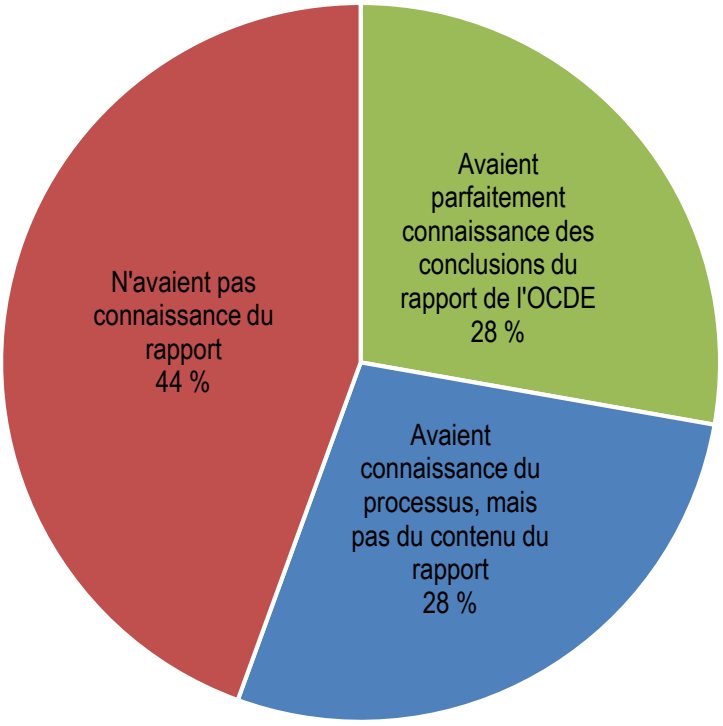

Le Groupe de travail sur les politiques urbaines vu « de l'intérieur »

Vincent Fouchier
Président du Groupe de travail de l'OCDE sur les politiques urbaines (2011 à aujourd'hui)

Ce petit texte, en ouverture du bilan des « 20 ans de politiques urbaines à l'OCDE », propose de partager une expérience vécue de l'intérieur, pour en décrire les formidables intérêts et les ressorts si particuliers : celle d'une dizaine d'années passées comme délégué puis Président – depuis 2011 – du Groupe de travail sur les politiques urbaines (WPURB), que nous appelons « groupe Urbain », de l'Organisation coopération et de développement économiques (OCDE).

La validation par les pairs
Les sessions du groupe Urbain, comme celles des autres groupes et comités, appellent des « validations » de documents, aboutissement formel du processus de travail : il s'agit de faire voter les délégués pour que les documents prennent toute leur dimension institutionnelle, avec le label « OCDE ». L'examen préalable par les pairs est la condition *sine qua non* de cette validation, combiné aux apports d'experts et des membres du Secrétariat général : il est aussi une excellente manière de valoriser les savoirs des délégués et de les impliquer dans les réflexions sur d'autres terrains que les leurs. C'est ainsi que se forge la neutralité des productions de l'OCDE, toujours très construites, appuyées sur un argumentaire de haut niveau, sans complaisance mais avec une réelle volonté de contribuer par des propositions : éclairer pour aider à la décision.

La démonstration par la preuve
La « démonstration par la preuve » passe notamment par l'analyse de données statistiques. C'est une des forces de l'OCDE que d'avoir patiemment mis en place une exceptionnelle base de données sur près de 330 aires urbaines et métropoles dans le monde. La connaissance qu'offre une telle base de données, en perpétuelle mise à jour par le groupe dédié aux indicateurs, est la garantie d'une comparabilité solide. Elle nous permet souvent de passer de l'intuition à la connaissance… Prenons un exemple emblématique : il a pu être démontré que les aires urbaines les mieux couvertes spatialement par une institution politique intégrant économie, aménagement et transport, affichaient des performances supérieures aux autres, en particulier en termes de croissance économique, d'emploi et de limitation de la consommation d'espaces. Quand un territoire cherche à gagner quelques points de croissance, surtout dans des contextes de faible croissance, on trouve ici un argument puissant pour adapter la gouvernance locale !

Le marathon des sessions
On est dans un premier temps à la fois flatté et un peu surpris de se trouver autour d'une grande table ovale, avec une trentaine de pays représentés, chacun avec le nom de son pays devant lui. Les locaux du siège de l'OCDE, dans le quartier de la Muette du 16e arrondissement de Paris, en imposent d'ailleurs par leur architecture qui participe à la symbolique. Le « virus » du dialogue international produit immanquablement son effet stimulant !
Une session typique du groupe Urbain est généralement un marathon, notamment pour les membres du bureau (président et vice-présidents). Les sessions commencent à 9 h, mais elles sont précédées d'une réunion préparatoire du bureau avec les équipes du Secrétariat général. C'est alors un enchaînement non-stop jusqu'au soir d'interventions, de présentations, de discussions, souvent conclu par un cocktail « au Château ». Même le déjeuner est occupé par une séance de travail. La journée type d'une session dure donc près de 15 h… et se prolonge le jour d'après par la participation à la session du « comité territorial » (le Comité des politiques de développement régional) : même cause, mêmes effets. Bien souvent, de plus, pour maximiser la transversalité entre les groupes thématiques, des sessions conjointes sont organisées avec le groupe « Indicateurs » et le groupe « Rural ».
Devenu Président du Groupe, j'ai souhaité que soit systématiquement institué un tour de table d'actualité : chaque délégué est invité, s'il le souhaite, à partager ce qui fait l'actualité dans son pays sur les questions urbaines et métropolitaines. C'est maintenant devenu un classique de nos réunions, moment foisonnant qui permet de partager le « best of » international de l'actualité spécialisée !

Une ouverture extra-gouvernementale

Les États ne sont pas les seuls à agir sur les villes (c'est un truisme). Mes prédécesseurs l'ont compris très tôt et le groupe Urbain s'est ouvert à des acteurs variés, invités à participer à ses réflexions :

- ce sont d'abord d'autres organismes inter-gouvernementaux, comme l'Union européenne (qui finance d'ailleurs une grande part des travaux du comité territorial), la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, ou l'ONU-Habitat, avec qui l'analyse des politiques urbaines nationales a été fortement développée (notamment dans le cadre des Forums urbains mondiaux) ;
- ce sont aussi les associations internationales représentant les collectivités locales : on pense en particulier à Cité et gouvernement locaux unis (CGLU) ou à Eurocities ;
- ce sont enfin des représentants associatifs ou privés : Lincoln Institute, Rockefeller Foundation, ISOCARP… et bien d'autres, comme le Club de Madrid (club d'anciens Présidents ou Premiers ministres).

La cohésion du groupe

Au fil des ans, malgré la rotation assez fréquente des représentants, des liens d'amitié se nouent entre délégués et entre membres du bureau du groupe. On se voit finalement peu mais régulièrement et toujours dans une immense bienveillance et dans l'intérêt de l'écoute mutuelle. Il faut d'ailleurs saluer la motivation des délégués, car ils ont tous une activité professionnelle à laquelle la participation épisodique aux travaux de l'OCDE vient s'ajouter… sans contrepartie financière.

Des événements viennent aussi souder les délégués. Comment par exemple ne pas se rappeler la réunion du groupe qui suivait de peu la catastrophe de Fukushima ? Un groupe, c'est évidemment une synergie, mais c'est aussi des individualités et des personnalités. Que de délégués passionnés et passionnants, que de connaissances rassemblées !

Une richesse de productions

La liste des rapports produits ou coproduits par le groupe Urbain est impressionnante. Elle suffit à illustrer l'étendue des thématiques abordées et la diversité des géographies passées au crible. Elle reflète aussi la variété des approches et l'évolution des problématiques partagées par le groupe ou par les commanditaires publics ou privés.

On peut distinguer quatre principales catégories de productions, toutes conclues par des recommandations, qui sont très complémentaires les unes les autres, car elles se nourrissent mutuellement :

- les examens urbains et les examens métropolitains : exploration en profondeur des réalités locales, des principaux enjeux et projets, des agencements institutionnels ;
- les examens des politiques urbaines nationales : immersion dans le fonctionnement des États volontaires, pour saisir la manière dont les questions urbaines sont traitées et portées ;
- les rapports thématiques (sur des thèmes tels que gouvernance, compacité, changement climatique, croissance verte, ports, eau ou résilience) viennent éclairer des enjeux émergents. En avance de phase en regard de la décision politique ou en évaluation des politiques menées, ces rapports permettent de brosser un tableau international des expériences, réussites ou échecs ;
- les coopérations : l'OCDE est parfois sollicitée dans des accords de partenariats pour accompagner la mise en place de nouvelles politiques nationales ;
- les conférences de haut niveau, les réunions d'ambassadeurs, les ministérielles ou tables rondes des maires et des ministres : elles offrent une réelle visibilité aux travaux et sont des vecteurs clés de la dissémination des résultats vers les grands décideurs.

Au final, ce sont les avancées sur le fond, qui comptent. On peut citer notamment quatre dimensions à ces avancées :

- Il n'y a pas si longtemps, le produit intérieur brut (PIB) était le principal prisme des analyses de l'OCDE. Force est de constater que, maintenant, on cherche moins à territorialiser le PIB qu'à le compléter par des dimensions qualitatives (indice de bien-être, effet de serre, gouvernance, limite à l'étalement…) et à mesurer la dimension spatiale des décisions publiques et privées ;
- L'espace compte ! Et c'est là l'essentiel partagé par les délégués du groupe : il faut prendre en compte l'espace pour mieux guider la décision. Le groupe Urbain, comme les autres groupes du comité territorial, n'a de cesse de casser les cloisons thématiques et de susciter partenariats et travaux transversaux ;
- Des échelles multiples doivent être abordées ensemble : la petite et la grande ! C'est pourquoi les politiques nationales ne peuvent se disjoindre des politiques locales. C'est pourquoi, également, le groupe a progressivement élargi spatialement ses travaux : l'urbain d'abord, logiquement, puis la relation urbain-rural, puis la métropole, et maintenant la méga-région aussi. En 2015, il faut souligner que la Table ronde des maires et des ministres, à Mexico, avait pour titre « Le siècle métropolitain », preuve du chemin parcouru en quelques années.
- *In fine*, c'est une culture de l'évaluation que développe l'OCDE, avec méthode et sérieux, au service de nos villes et de nos métropoles.

Le partage d'expérience international est pour cela d'un formidable secours et un garde-fou pour les futures politiques urbaines. À ce titre, on ne peut que souhaiter un plus grand écho médiatique de tous ces travaux, d'autant plus qu'il reste encore beaucoup de sujets à explorer.

Takayuki Hara

Ancien Président du Groupe de travail de l'OCDE sur les politiques urbaines (2003-07)

J'ai occupé le poste de Président du WPURB entre octobre 2003 et novembre 2007. Après avoir travaillé au ministère de la Construction, j'ai pris la fonction de directeur général senior chargé des opérations à l'étranger de Mitsubishi Estate Co., Ltd., le plus grand promoteur immobilier japonais. J'ai dirigé le projet de rénovation par la société de Paternoster Square à Londres (Royaume-Uni), ainsi que les départements développement et gestion immobiliers du Rockefeller Group International, Inc. J'ai pensé que je pourrais apporter une contribution aux politiques urbaines des pays membres de l'OCDE grâce à l'expérience unique que j'ai acquise à des postes de direction du développement urbain aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

En 2003, lorsque j'ai été élu Président du WPURB, le Comité des politiques de développement territorial (l'ancien nom du Comité des politiques de développement régional) a tenu sa première réunion de haut niveau à Martigny (en Suisse) en juillet, sous la houlette de M. Barca en qualité de premier Président du Comité. C'était le début de l'évolution du RDPC.

Entre-temps, après l'effondrement de l'économie de bulle, les objectifs de l'action publique japonaise, notamment en matière de politique urbaine, ont évolué : il ne s'agissait plus d'atteindre une certaine croissance économique en termes réels, mais de développer des pratiques adéquates compte tenu des besoins qui se diversifiaient en vue d'un environnement et d'une culture meilleurs, dans un contexte de mondialisation économique et sociale.

Les Recommandations de l'OCDE de 2000 pour la politique urbaine soulignaient que l'un des défis de la politique urbaine japonaise était d'« assurer la cohésion sociale des villes (donc réagir à l'accroissement des écarts de revenu ou au vieillissement) et traiter les phénomènes connexes tels que la poussée de l'immigration, qui ne pose pas vraiment problème aujourd'hui, mais qui pourrait bien en poser un dans le futur ».

Ces problèmes étaient déjà clairement reconnus en Europe et aux États-Unis à cette époque. Dans une économie mondialisée, où les individus, les biens et l'argent circulent librement, faisant fi des frontières nationales, chaque nation a deux objectifs difficiles à atteindre : attirer des ressources humaines excellentes sur lesquelles appuyer la recherche-développement, qui est le fondement de la compétitivité économique nationale, et dans le même temps, créer une solidarité et une cohésion sociales dans les villes à travers l'intégration des immigrés et des jeunes pauvres dans la société. Ainsi, alors qu'en 2002, la Ville de Londres a accordé le droit de vote aux entreprises étrangères dont les bureaux étaient installés dans la ville en fonction du nombre d'employés locaux, des émeutes anti-mondialisation ont lieu dans les banlieues de Paris, et se sont largement répandues dans toute la France en octobre 2005. Ces événements illustrent l'émergence d'aspects de la mondialisation à la fois positifs et négatifs.

Le WPURB a activement examiné ces questions et tenu des conférences internationales sur la compétitivité des villes à Santa Cruz de Tenerife (Espagne) en mars 2005, sur l'attractivité des villes à Nagoya (Japon) en juin 2005, et sur les villes compétitives et la cohésion sociale à Montréal (Canada) en octobre 2005. À travers ces manifestations, le WPURB s'est intéressé à la durabilité et à la compétitivité urbaines du point de vue des politiques industrielles, urbaines et sociales.

En particulier, le Symposium international de l'OCDE à Nagoya, organisé conjointement à l'Exposition universelle de 2005 à Aichi (Japon), a réuni de nombreux délégués des pays membres de l'OCDE en particulier Mme Odile Sallard, alors Directrice de la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, M. Vincent Fouchier, l'actuel Président du WPURB, autour du thème améliorer l'attractivité de la ville de demain. En outre, le WPURB à Bilbao (Espagne) en 2006 a traité la question de l'attractivité de la ville en se plaçant sous différents angles, par exemple la vie citadine, la culture ou les arts.

Les difficultés pour bâtir la solidarité et la cohésion sociales évoquées au sein du WPURB à cette époque ne sont pas encore résolues, et se sont même exacerbées compte tenu de l'afflux de réfugiés en Europe venant du Moyen-Orient et de l'Afrique, ainsi que du rapide vieillissement de la population dans des pays développés comme le Japon, qui se reflétait dans le sujet principal de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres de l'année dernière : la croissance inclusive.

Puisque tous les problèmes sont désormais imbriqués les uns dans les autres, complexes et difficiles à résoudre, le WPURB, qui devrait adopter une approche globale de chaque question d'action publique, joue un rôle bien plus grand qu'auparavant. En partageant l'expertise de chaque pays membres de l'OCDE et en recherchant des politiques meilleures, il peut contribuer au développement durable des économies et des sociétés à travers le monde, qui rencontreront des problèmes similaires dans le futur.

À cet égard, j'escompte que la Réunion ministérielle du RDPC de mars 2019 permettra de mieux mettre en avant le Comité et le WPURB à travers l'examen de leurs expériences et la mise en évidence de leur engagement à l'égard d'un développement urbain et régional durable des pays membres.

Enfin, au-delà de ma qualité d'ancien Président du WPURB, j'espère sincèrement, en tant que personne âgée japonaise, que les activités du Groupe de travail conduiront à l'amélioration des politiques urbaines des pays membres, les aidant à construire une société où chacun puisse vivre une vie d'excellente qualité en toute indépendance et dans la dignité.

US BUS
SOLO SOLO
BUS BUS
SOLO SOLO

Témoignages d'une sélection de pays de l'OCDE*

* Soumis par les délégués du Groupe de travail sur les politiques urbaines

a) Comment a évolué la politique urbaine de votre pays au cours des 20 dernières années ?

République tchèque

La politique urbaine est un travail conceptuel et méthodique d'aménagement des villes réalisé par une autorité publique (institution de l'UE ou gouvernement). Ses objectifs sont définis en fonction des grands problèmes de développement urbain constatés, et de leur importance et de leur influence sur la structure de peuplement national et la structure régionale. L'aménagement urbain doit se fonder sur les principes du développement durable, ce qui permet de lier étroitement les objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

En République tchèque, la structure et la hiérarchie de peuplement diffèrent considérablement de celles d'autres pays de l'UE en raison d'une forte fragmentation. On y recense plus de 6 250 communes, dont la majorité compte moins de 500 habitants.

La structure de peuplement y a connu plusieurs évolutions nouvelles après 1990. Outre les modifications des équilibres migratoires régionaux et des classes de taille des municipalités, le taux de croissance démographique naturelle modéré a amorcé un déclin régulier. Des régions auparavant industrielles ont perdu tout leur attrait et se sont dépeuplées, alors que la Bohême centrale et d'autres districts et municipalités situés en périphérie des grandes villes, qui affichaient auparavant un déficit migratoire, ont enregistré des gains substantiels.

La dynamique du développement urbain, les enjeux liés à l'instauration d'un mode de vie durable, le volume d'investissement des programmes européens de développement régional et urbain, et les préparatifs pour la prochaine période de programmation des politiques de cohésion appellent l'établissement d'un cadre supraministériel en matière de politique urbaine, qui synthétise et coordonne les principaux thèmes, problèmes et approches, dans la perspective de l'évolution future.

La nécessité d'établir un cadre conceptuel pour la mise en œuvre de la politique urbaine s'inscrit aussi dans les tendances européennes. Les principes de politique urbaine se fondent sur les documents stratégiques adoptés aux niveaux européen et national. Les principaux textes européens sont le Schéma de développement de l'espace communautaire, l'Agenda territorial de l'UE, la Charte de Leipzig sur la ville européenne durables, et la Nouvelle stratégie de l'UE en faveur du développement durable.

À l'échelon national, les documents pertinents sont le cadre stratégique 2030, le cadre de référence stratégique national, les principes de politique urbaine (2010) et la stratégie de développement régional 2014-20, qui mettent l'accent sur les régions fonctionnelles et les aires métropolitaines influentes et leurs environs.

> « Le développement urbain doit se fonder sur les principes du développement durable, ce qui permet de lier étroitement les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. »

Hongrie

> « Nous avons pris des mesures audacieuses pour créer des villes intelligentes ; le cadre réglementaire a fourni le fondement nécessaire à une interprétation uniforme, et un manuel et des exemples de pratiques optimales ont été établis pour prêter appui aux communes. »

1997-2007

Au tournant du millénaire, l'aménagement urbain était une composante du développement régional. Un Concept d'aménagement urbain a été défini en 1997, et précisé en 2006. Suivant la nouvelle définition, le Concept est un document de politique urbaine élaboré en fonction des spécificités et structures naturelles, tenant compte des principaux facteurs économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que du régime institutionnel du milieu concerné. L'intérêt que présente l'élaboration d'un concept s'est affirmé ; les consultations à ce sujet sont désormais aussi importantes que celles portant sur les plans d'aménagement du territoire.

La Hongrie a adhéré à l'Union européenne en 2004. La fonction stratégique internationale de l'aménagement urbain a alors été renforcée ; les organismes de développement régional et urbain ont coordonné leur action et créé un département international indépendant.

2007-13

L'exécution des premiers programmes d'aménagement urbain engagés après l'adhésion à l'UE a été essentiellement financée par des fonds européens. C'est le programme de réhabilitation urbaine (sociale) intégrée qui a obtenu les résultats les plus probants.

Les principes fondamentaux de la Charte de Leipzig (2007), qui définit la politique de développement urbain des pays européens, ont été rapidement appliqués. La Stratégie de développement urbain intégré (SDUI) a été incorporée aux pratiques de planification des villes avec l'assistance du ministère compétent. En 2009, la Loi sur la construction l'a définie en tant que programme distinct du Concept d'aménagement urbain.

Suite à la publication du Manuel d'aménagement urbain, de nombreuses SDUI ont été élaborées en peu de temps – généralement entre 2008 et 2010 – aux fins d'appels à propositions (réhabilitation urbaine pour l'ajout de fonctionnalités et à des fins sociales). L'amendement de 2010 à la loi sur la construction a précisé la fonction de la Stratégie de développement urbain intégré, à savoir un document destiné à faciliter la mise en œuvre du Concept d'aménagement urbain qui doit être élaboré pour les villes et lorsque plusieurs zones d'habitat établissent conjointement leurs plans.

Après la réforme du système municipal, en 2011, des changements conceptuels notables sont intervenus en 2012-13 ; en effet, le cadre réglementaire régissant l'aménagement urbain dans son intégralité a été établi. La Loi sur la construction en fait un domaine d'action entièrement indépendant, la séparation réglementaire entre l'aménagement urbain et la planification urbaine figurant aussi dans les décrets. À compter de 2010, le développement régional et l'aménagement urbain ont été dissociés sur le plan organisationnel. En 2011, dans le cadre de la Présidence de l'UE, priorité a été donnée à la protection du climat, à la sécurité urbaine et aux enjeux démographiques. Par la suite, la participation aux activités internationales a diminué.

2014-18

Après 2014, l'organisme indépendant responsable de l'aménagement urbain a été dissous. Dans plusieurs domaines, la politique urbaine a été directement définie à l'échelon de la haute direction. L'accent a cependant été placé sur son aspect international, en adéquation avec les tendances et évolutions européennes et mondiales.

La planification intégrée est restée un objectif prioritaire. En 2013-14, dans le cadre d'un projet de l'UE, des Concepts et Stratégies de développement urbain intégré pour les villes ayant statut de comté ont été élaborés, sur financements de l'UE, conformément aux nouveaux règlements, afin d'établir les bases solides, fondées sur des plans, nécessaires aux futures améliorations.

En 2015, la planification des villes de province de petite et moyenne taille et des districts de la capitale a été menée à terme, également financée par des fonds de l'UE. La même année, les localités défavorisées ont été redéfinies, ce qui influe sur la différentiation territoriale des ressources allouées au développement.

En 2016, les autorités hongroises ont lancé le programme « Villes modernes », qui relève de plusieurs ministères et vise à mettre en œuvre un projet complexe d'aménagement urbain dans les principales villes rurales. Le gouvernement accorde des financements substantiels pour les investissements qui ne peuvent bénéficier d'un aide de l'UE, selon les besoins des communes. Ces villes pourraient ainsi devenir des vecteurs de dynamisme pour leur région.

La facilitation des procédures de permis de construire et l'appui financier accordé aux familles aux fins de construction – un programme a été lancé en 2016 pour ce dernier – favorisent l'aménagement urbain. L'exécution du programme repose sur la coopération de plusieurs ministères.

Le gouvernement a donné le coup d'envoi d'un programme pour le numérique intersectoriel, *3D Hungary*, qui porte entre autres sur le développement urbain. L'harmonisation numérique des plans d'aménagement et des plans spatiaux à différents niveaux a également été engagée. Nous avons pris des mesures audacieuses pour créer des villes intelligentes ; le cadre réglementaire a fourni le fondement nécessaire à une interprétation uniforme, et un manuel et des exemples de pratiques optimales ont été établis pour prêter appui aux communes.

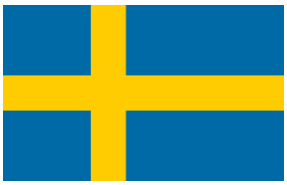

Suède

« Pour que la croissance et le développement soient durables, toutes les régions, urbaines et rurales, doivent y prendre part. Dans une société durable, régions urbaines et rurales s'enrichissent mutuellement et doivent être vues comme interdépendantes. »

Regard rétrospectif – quelques exemples de politique et de programmes urbains antérieurs

Il y a longtemps que les autorités suédoises s'intéressent à l'aménagement urbain. L'objectif des politiques en la matière a évolué au fil des ans. L'entité responsable a également changé, le ministère de l'Environnement ayant succédé en 2016 au ministère du Logement. Depuis 2002, les villes font partie de la politique de croissance régionale de la Suède, qui couvre à la fois les zones urbaines et rurales, et dont la responsabilité incombe depuis 2014 au ministre des Affaires rurales ; auparavant, elle relevait du ministre des Entreprises.

Entre 1998 et 2006, le gouvernement a mené une politique métropolitaine qui visait deux objectifs :

i. Un objectif social visant à accroître l'intégration et à lutter contre la ségrégation, qui mettait l'accent sur la collaboration avec les communes en vue de valoriser les régions défavorisées sur le plan socioéconomique ;

ii. Un objectif économique, qui visait essentiellement à favoriser la croissance dans le cadre du développement local (simplification du processus d'appariement entre demandeurs d'emploi et employeurs, par exemple).

En 2006, l'Agence nationale pour la croissance économique et régionale (*Nutek*, ultérieurement *Tillväxtverket*) a lancé le programme métropolitain « *Storstadsprogrammet*, 2006-2009 » pour analyser et mettre en évidence les obstacles au développement et à la croissance des métropoles. Ce programme s'inscrivait dans la politique de croissance régionale, et se fondait sur des études portant sur les moteurs du développement et de la croissance dans un contexte de concurrence mondiale grandissante et sur le rôle qu'y jouent les grandes villes. L'agence a retenu à cette fin quatre régions métropolitaines : Stockholm, Göteborg, Malmö et les villes jumelles de Linköping et Norrköping. Le programme visait deux objectifs : d'une part, analyser et mettre en lumière la situation des villes et leurs perspectives ; d'autre part, stimuler les efforts visant à dynamiser la croissance dans les quatre régions.

Entre 2008 et 2012, la Délégation pour les villes durables (*Delegationen för hållbara städer*) s'est employée, en vertu de la mission que lui avait confiée le gouvernement, à promouvoir le développement urbain et résidentiel durable. Elle était chargée d'allouer des aides financières aux projets d'aménagement urbain. Lorsque sa mission s'est achevée, le gouvernement a créé une plateforme pangouvernementale pour prendre en charge ces questions, plateforme qu'il a décidé de remplacer en décembre 2017 par un Conseil pour les villes durables.

Programme de partenariat pour l'innovation à l'appui de villes intelligentes

En 2016, le gouvernement a lancé cinq « Programmes de partenariat pour l'innovation » d'envergure (*Samverkansprogram*). Il s'agit d'un effort concerté pour trouver des solutions innovantes à divers problèmes majeurs auxquels la société est confrontée aujourd'hui, l'objectif étant de stimuler l'innovation par la collaboration entre l'industrie, la recherche, les autorités, les ONG et le gouvernement.

L'un des programmes est consacré aux villes intelligentes. Ses travaux s'articulent actuellement autour de huit axes : données ouvertes (et partagées) nationales ; processus de planification numérique ; utilisation plus efficace du stock de bâtiments existants grâce aux TIC ; modèles de gestion écologique et modèle d'économie collaborative (mobilité, espaces et consommation de biens) ; mise au point d'un modèle d'information ; rues intelligentes ; solutions numériques pour la cohésion sociale dans les villes ; et logement pour tous.

Politique de croissance régionale – un développement fondé sur la situation propre aux régions

Les autorités suédoises mènent dans tout le pays une politique de croissance régionale volontariste qui vise à donner aux régions la possibilité de se développer et de croître selon leurs spécificités, tant en milieu urbain que rural. La Suède a défini une Stratégie nationale pour la croissance durable et l'attractivité des régions 2015-20, qui souligne l'importance de la coopération pluri-niveaux, notamment les perspectives intersectorielles de développement régional.

Stratégie nationale de développement urbain durable

En avril 2018, les autorités suédoises ont présenté une nouvelle Stratégie de développement urbain durable – Des villes agréables à vivre, qui expose la nouvelle politique publique dans ce domaine. La stratégie établit des objectifs globaux pour des villes durables et de nouveaux jalons pour les objectifs environnementaux, et définit des priorités et de nouveaux projets visant à assurer un développement urbain écologiquement durable.

La stratégie contribue à la réalisation des objectifs nationaux en matière environnementale et dans d'autres domaine de l'action publique. Elle sera mise en œuvre dans le cadre de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes, des Objectifs de développement durable (ODD) et du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Dans ce contexte, les autorités souhaitent également durcir les conditions imposées aux communes afin de créer des villes écologiques, saines et sûres qui favorisent les rencontres et l'innovation. Les villes doivent se développer en tenant compte de tous les aspects du développement durable – environnementaux, économiques et sociaux.

Cette stratégie est la première qui soit consacrée à la politique de développement urbain durable en Suède. Pour autant, cette préoccupation n'y est pas nouvelle. La Suède a mené plusieurs politiques et projets et défini divers objectifs à l'appui d'un aménagement urbain durable. Le gouvernement suédois a pris de nombreuses mesures en ce sens au fil des ans – mesures qui favorisent aussi le développement régional et l'ensemble du pays.

Regard prospectif

Nous tenons à souligner que le développement durable doit être abordé dans une perspective globale, et insistons notamment sur la nécessité d'engager une réflexion sur l'inclusion sociale et sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène, et d'en tenir compte dans le cadre des travaux futurs sur les villes.

L'avenir est aussi aux « villes intelligentes ». La transformation numérique et le développement des technologies offrent de meilleures possibilités de bâtir des villes durables sur le plan écologique, social et économique. À l'échelle mondiale, la Suède est un petit pays, dont les aires urbaines métropolitaines sont aussi de taille limitée, comme c'est la norme dans de nombreux pays européens. Des informations plus fournies sur le développement des villes de petite et de moyenne taille présentent donc un grand intérêt pour l'élaboration de politiques pertinentes.

Il convient aussi d'examiner et d'envisager les liens entre zones urbaines et zones rurales, et de ne pas considérer les villes isolément. Ce point est important, notamment du point de vue de la durabilité, et peut-être encore plus pour un pays comme la Suède, composé à la fois de vastes régions peu habitées et de villes fortement peuplées.

Pour que la croissance et le développement soient durables, toutes les régions, urbaines et rurales, doivent y prendre part. Dans une société durable, régions urbaines et rurales s'enrichissent mutuellement et doivent être vues comme interdépendantes.

Quelques réflexions sur les principales réalisations du Groupe de travail sur les politiques urbaines

Dans le cadre d'une approche comparative, l'OCDE fournit des informations de qualité sur les enjeux intéressant l'action publique. Ses travaux se fondent sur des méthodes et des données solides, éléments indispensables à la production de résultats probants et utiles à ses membres.

Les Examens territoriaux témoignent de l'importance des informations produites par le Groupe pour l'élaboration de politiques en Suède. Ces vingt dernières années, la Suède et les pays voisins ont participé à plusieurs de ces examens, dont quatre pour la Suède (Öresund 2003, Stockholm 2006, Skåne 2012, mégarégion de Scandinavie occidentale 2017). Dans ce cadre, nous avons pris conscience de l'importance du rapport final pour enrichir les connaissances, mais nous nous sommes aussi rendu compte que toutes les étapes du processus (collecte et analyse de données, ateliers et examens par les pairs) sont essentielles pour approfondir notre savoir et veiller à ce que les politiques en fassent usage.

Royaume-Uni

« Un solide leadership local permet d'établir un juste équilibre entre compétitivité, cohésion et durabilité environnementale et de créer une image positive pour les localités. »

Dans le contexte du Royaume-Uni, la « politique urbaine », dans son sens le plus large, compte trois composantes essentielles :

- Des politiques urbaines « explicites », à savoir l'ensemble des politiques ou programmes que les autorités nationales (ou décentralisées) ont qualifiés d'« urbains » et/ou spécifiquement axés sur les zones urbaines au fil des ans ;
- Les politiques sectorielles générales « territorialement indifférenciées », dont la conception tient rarement compte des retombées spatiales mais qui, de par leur nature même, ont des effets inégaux sur le plan géographique et influent donc différemment sur les villes et les zones urbaines ;
- Le rôle que « l'urbain », selon les diverses définitions données à ce terme à des fins administratives, a joué dans l'exécution des politiques publiques et la prestation de services publics à l'échelon infranational.

Toute définition de la politique urbaine britannique doit garder ces trois catégories à l'esprit, car elles permettent d'évaluer pleinement en quoi les décisions des pouvoirs publics et les programmes de réforme administrative ont influé sur les villes au fil du temps. Le Royaume-Uni étant un État unitaire, ce sont les autorités nationales qui définissent les politiques et les modalités institutionnelles qui gouvernent leur application à l'échelon infranational, même si les pressions exercées par les villes, notamment le *Core Cities Group*, y ont aussi fortement contribué.

Politique urbaine explicite

La plupart des études de la politique urbaine du Royaume-Uni se sont concentrées sur la première de ces trois catégories et ont examiné les politiques et programmes nationaux spécifiquement destinés (ou voulus comme tels) aux aires urbaines ou à certaines de leurs parties. Cela dit, elles ont aussi fait état d'autres politiques (nationales) dont les villes, et d'autres lieux, tirent profit, et des modifications aux politiques ou structures institutionnelles infranationales au travers desquelles ces politiques sont appliquées qui sont jugées avantageuses pour les villes.

Depuis les années 60, l'approche des autorités nationales à l'égard de la mise en œuvre des politiques urbaines explicites à l'échelon infranational et aux entités qui doivent en être responsables a considérablement évolué :

Dans les années 60, la protection sociale était un axe central de la politique urbaine, le programme public *Urban Programme*, lancé en 1968, visant expressément les quartiers défavorisés des villes et agglomérations qui accueillaient de nombreux immigrés du Commonwealth.

Dans les années 70, la nécessité de tenir compte de l'évolution économique structurelle plus générale, ainsi que des problèmes sociaux et environnementaux, s'est imposée. Le Livre blanc *Policy for the Inner Cities* de 1977 réclamait des projets économiques, environnementaux et sociaux localisés et intégrés pour remédier aux problèmes des zones urbaines de centre-ville.

Les autorités ont mis un terme au programme *New Towns* et choisi de privilégier la remise en état de logements urbains plutôt que la démolition et la reconstruction. Elles ont préconisé la réorientation des programmes et politiques nationaux sur les besoins des zones urbaines de centre-ville.

Dans les années 80, le gouvernement de Margaret Thatcher s'est attaché à diminuer le rôle de l'administration nationale dans la rénovation urbaine et à opérer un changement de cap radical, du secteur public vers le secteur privé. La réhabilitation urbaine a fait une plus grande place aux aides à la pierre, l'accent restant placé sur les zones urbaines de centre-ville.

Dans la première moitié des années 90, on a continué de privilégier l'amélioration des résultats économiques et la rénovation urbaine fondée sur l'accession à la propriété, mais une évolution s'est dessinée vers une approche plus concurrentielle sous l'impulsion de l'administration centrale. Les autorités locales urbaines consacraient plus de ressources au développement économique, avec le ferme soutien des autorités nationales. L'introduction du *Single Regeneration Budget,* fondé sur la concurrence et des appels d'offres, a permis de mieux cibler les fonds destinés au réaménagement urbain sur les zones urbaines de centre-ville afin de rétablir des marchés dans des quartiers auparavant sinistrés constitués de terrains délaissés et pollués.

En 1997, le gouvernement de Tony Blair a amorcé un virage politique avec la création d'une *Urban Task Force,* ce qui a abouti à un rapport, *Towards an Urban Renaissance,* puis à un Livre blanc sur la politique urbaine (2000) qui se fondait sur ses conclusions. La politique urbaine n'était plus axée sur les centres-villes, mais sur les agglomérations.

Priorité a été donnée aux politiques à long terme qui abordaient les questions économiques, sociales et environnementales sous un angle intégré et mobilisaient les collectivités locales. L'instauration du programme (local) *New Deal for Communities* a été suivie de la *National Strategy for Neighbourhood Renewal* qui visait à resserrer l'écart entre les principaux indicateurs sociaux des quartiers urbains les plus défavorisés et ceux du reste du pays. L'administration centrale (par le biais d'investissements publics directs) a par ailleurs laissé la place à une gouvernance opérant dans le cadre de partenariats qui regroupent plusieurs organismes et de programmes négociés qui tiennent compte des priorités des collectivités locales.

Depuis 2010, on observe un recentrage de la politique urbaine sur les villes, marqué par l'interruption effective des projets urbains et locaux du gouvernement Blair. L'objectif est maintenant de bâtir une économie solide et équilibrée dans laquelle chaque région du Royaume-Uni peut réaliser son potentiel. Un retour à la décentralisation est aussi à l'ordre du jour, avec l'introduction des *City Deals* – des accords de dévolution des pouvoirs et des finances aux grandes « villes-régions » *(city-regions)/*autorités conjointes pour stimuler la compétitivité des villes.

Ceux-ci ont évolué en *Devolution Deals*, des accords de décentralisation qui concernent les villes-régions et les autorités locales couvrant à la fois des zones urbaines et rurales. Figurent parmi eux des accords transfrontaliers entre des régions anglaises voisines de l'Écosse et du Pays de Galles. Des initiatives panrégionales, comme la *Northern Powerhouse* et la *Midlands Engine* favorisent la coopération horizontale en matière de développement économique entre villes-régions avoisinantes.

Politiques urbaines implicites

La notion de politique urbaine « implicite » est importante au Royaume-Uni étant donné le large éventail de politiques et d'investissements sectoriels qui influent inévitablement sur les villes et les aires urbaines, et de leurs effets inégaux sur les différents lieux. La politique nationale de développement de l'enseignement supérieur, par exemple, tend à privilégier certains endroits plutôt que d'autres. En effet, si la nécessité de rehausser le prestige de toutes les universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur est reconnue, l'investissement dans la recherche et le développement demeure concentré sur le « triangle d'or » – Londres, Oxford et Cambridge.

Aucune étude systématique n'a été menée pour mesurer les effets distributifs et cumulés des politiques sectorielles sur les aires urbaines britanniques, mais elles créent à l'évidence de fortes disparités spatiales. En témoignent les résultats économiques et sociaux différents des villes et des régions qui font l'objet de ces politiques, Londres, le Sud et l'Est de l'Angleterre bénéficiant d'une part disproportionnée des dépenses effectuées dans des domaines comme le développement économique, les transports et l'infrastructure.

Villes et gouvernance

Depuis le début des années 2000, la nécessité de faire des villes britanniques et de leurs agglomérations des moteurs de la croissance économique est de plus en plus reconnue. Elle a été mise en évidence par les résultats économiques relativement médiocres des villes autres que Londres en comparaison aux villes d'Europe continentale de même taille, et par la nécessité d'exploiter toutes les potentialités des économies nationale et régionales. Le régionalisme métropolitain a été encouragé par l'introduction des *Local Enterprise Partnerships,* des partenariats locaux d'entreprises qui remplissent une fonction stratégique en stimulant la croissance économique sur des territoires intermunicipaux s'inscrivant davantage dans la « géographie économique naturelle » que dans des frontières administratives artificielles.

Les programmes explicites de politique urbaine, comme les *City Deals* et les *Devolution Deals* conclus avec les maires élus des villes-régions, ont favorisé cette évolution, de même que l'élaboration de stratégies panrégionales, comme la *Northern Powerhouse*. Cette initiative vise à mettre les villes-régions du Nord de l'Angleterre en relation et à exploiter leurs atouts au profit du rééquilibrage de l'économie nationale.

La politique urbaine au Royaume-Uni repose sur l'interaction entre des politiques urbaines explicites, une politique urbaine « implicite » potentiellement plus influente, les contraintes très variables mais relativement rigoureuses pesant sur l'autonomie infranationale à l'échelon des villes-régions, et le caractère dominant de la « méga-région » de Londres.

Réflexions d'ordre général sur les Principes de l'OCDE sur la politique urbaine

Malgré les évolutions qu'a connues la politique urbaine du Royaume-Uni au fil des ans, elle correspond globalement aux recommandations résultant des études du WPURB et du RDPC. L'OCDE n'a pas conduit d'examen formel de la politique urbaine au Royaume-Uni, quoique la politique rurale ait fait l'objet d'examens séparés couvrant l'Angleterre et l'Écosse. Cela dit, l'examen territorial de Newcastle (Nord-Est), qui préconisait une ville-région de taille moyenne, a exercé à l'époque une forte influence. Plusieurs de ses recommandations ont été mises en œuvre, malgré les changements intervenus dans la politique publique. Il a également été important en ce que les informations qu'il a fournies ont conforté la priorité donnée aux viles-régions et aux aires métropolitaines, qui a abouti aux *City Deals* et aux *Devolution Deals* à compter de 2011.

L'intérêt des examens de l'OCDE, isolément et conjointement, réside notamment dans leur évaluation indépendante, rigoureuse et complète des données, qui permet de vérifier et de confirmer des approches stratégiques parfois déjà envisagées. Il convient donc d'examiner leur influence sur différentes échelles temporelles, à court, moyen et long terme, pour mesurer pleinement leur effet.

Certains enseignements dégagés de l'expérience du Royaume-Uni peuvent enrichir l'élaboration des principes de l'OCDE sur la politique urbaine :

- Les principes sur la politique urbaine ne doivent pas se limiter à la politique urbaine explicite, mais couvrir également la politique urbaine implicite et le rôle de la gouvernance urbaine, quelle que soit sa définition, dans l'exécution des politiques et programmes ;
- Il faut reconnaître que la politique urbaine opère à différentes échelles spatiales, du niveau panrégional à celui de la ville-région, de l'aire métropolitaine, de la municipalité, de la collectivité locale, et du quartier. Des politiques distinctes s'imposeront peut-être à chaque niveau, mais elles doivent se compléter et s'étayer les unes les autres.
- Des endroits différents appelleront éventuellement des approches distinctes ; la politique urbaine doit donc être formulée en fonction des lieux, et non des programmes, selon des résultats définis d'un commun accord et des programmes conçus pour aborder les problèmes de manière cohérente à chaque endroit. Une stratégie locale concertée avec l'administration centrale et un plan d'exécution intégré engageant tous les partenaires (publics, privés, collectivités locales) sont indispensables. Elle ne doit pas porter uniquement sur le développement économique, mais traiter ensemble les questions liées au logement, à la santé, à l'emploi, aux compétences et à la croissance.
- Le gouvernement central doit forger des partenariats stratégiques de longue durée avec les villes et les aires urbaines, généralement de 20 ans, et s'employer à créer un climat de certitude pour les entreprises et les habitants. Une approche évolutive s'impose pour observer ce qui a été fait jusqu'à présent et en tirer des leçons, et pour associer et élaborer des stratégies de manière à conserver le soutien et la confiance à l'échelon local.
- Il faut identifier et soutenir les principaux leviers de croissance urbaine des différentes localités, notamment définir le rôle que les petits centres urbains situés aux environs de grandes villes jouent par rapport à ces dernières afin d'en optimiser les retombées.
- Privilégier les débouchés et les retombées sociales et mobiliser des investissements privés pour éviter que des communautés aient le sentiment d'être exclues ou négligées et pour optimiser la participation des collectivités et la croissance inclusive.
- Faire un usage plus efficace des biens fonciers et immobiliers urbains publics (logements compris) pour instaurer le changement à l'échelon local en mobilisant la coopération des différentes administrations publiques afin de créer des emplois, des logements et des services publics intégrés.
- Chercher à mobiliser l'adhésion des communautés pour que les politiques urbaines soient définies et conçues en fonction des besoins et des débouchés locaux, de manière à ce que chacun puisse en bénéficier, aujourd'hui et demain.
- Veiller à ce que la politique urbaine soit en phase avec les marchés de sorte que les projets favorisent l'investissement privé, mais signalent aussi aux marchés les domaines prometteurs éventuellement négligés par le secteur privé pour y encourager l'investissement commercial.
- Tout cela repose au premier chef sur un solide leadership local à tous les niveaux, mais surtout à celui des villes et des villes-régions, les responsabilités étant clairement définies et hiérarchisées. Cela permettra d'établir un juste équilibre entre compétitivité, cohésion et durabilité environnementale et de créer une image positive pour les localités.

b) Quelle a été l'incidence/influence des travaux de l'OCDE sur la politique urbaine dans votre pays ?

Canada

Montréal

En 2004, l'OCDE, par l'intermédiaire du Comité des politiques de développement territorial, a procédé à un examen territorial de Montréal. Le rapport indiquait que malgré sa contribution majeure à l'économie canadienne et sa qualité d'agglomération de premier plan au Canada et aux États-Unis, Montréal n'était pas bien classée, en termes de compétitivité, au niveau international.

Le rapport évoquait plusieurs pistes d'amélioration, à savoir le relèvement de la productivité, l'accroissement des flux migratoires (notamment le pourcentage d'immigrants titulaires d'un diplôme universitaire), l'amélioration des compétences et l'augmentation de l'investissement dans la R-D.

Il suggérait également d'accroître les exportations selon une stratégie en trois objectifs : mieux exploiter le marché des États-Unis, diversifier les marchés à l'exportation en intensifiant les échanges internationaux avec d'autres pays que les États-Unis, et augmenter la part des produits de haute technologie, qui ont une forte valeur ajoutée.

Le rapport recommandait en outre une réforme radicale de la structure métropolitaine, la fragmentation territoriale et l'absence de coordination régionale étant au cœur des problèmes de la métropole.

Depuis la publication du rapport, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui assure la cohérence des politiques intercommunales, a intensifié son action ; le rapport d'activité de 2017 a mis en lumière, dans la section relative au développement économique, les résultats suivants, qui témoignent de l'approche coordonnée de la CMM :

- Un nouvel outil web de mise en valeur des espaces économiques, Zoom Grand Montréal ;
- Le renouvellement de l'aide financière aux grappes d'activité de l'aire métropolitaine qui sont au centre du Plan métropolitain de développement économique 2015-2020 ;
- La participation de la CMM à divers groupes de travail, en collaboration avec le gouvernement du Québec, pour mettre en œuvre la Stratégie maritime et le développement de ports industriels.

Suite aux demandes réitérées de Montréal, de la Ville de Québec et de l'Union des municipalités du Québec, le gouvernement du Québec a annoncé, au printemps 2014, son intention de modifier sensiblement les relations entre Québec et ses municipalités. En 2017, il a officiellement conféré le statut de métropole à Montréal (similaire à celui de Toronto), statut qui a permis à la ville d'utiliser ses nouveaux pouvoirs fiscaux pour rester compétitive au niveau international.

Sur le front des exportations, les gouvernements fédéral et provincial coopèrent depuis plusieurs années dans le cadre du cofinancement et de l'établissement d'indicateurs de résultats pour les ORPEX (Organismes régionaux de promotion des exportations), des organisations régionales chargées de promouvoir les exportations sur le territoire québécois.

Enfin, Montréal International poursuit sa collaboration avec la CMM et les gouvernements fédéral et provincial pour remplir sa mission de moteur économique du Grand Montréal et attirer les investissements étrangers. En 2016, Montréal International a mobilisé 1.347 milliard CAD d'investissements étrangers, contribué au recrutement de 164 travailleurs qualifiés et expérimentés, aidé 289 autres travailleurs qualifiés à accomplir les formalités de demande de visa temporaire, et accueilli de nouvelles organisations internationales, ce qui place Montréal, qui en compte 64, au troisième rang à cet égard en Amérique du Nord.

Bien qu'il n'y ait pas de lien direct entre les activités susmentionnées et les recommandations du rapport de 2004 de l'OCDE, on constate que la collaboration entre les différents niveaux d'administration s'est renforcée depuis cette date, et que bon nombre des faiblesses recensées à l'époque sont au centre des interventions des différents acteurs du développement économique visant à assurer la compétitivité internationale de Montréal.

Toronto

En 2009, le Comité des politiques de développement territorial (TDPC) et son Groupe de travail sur les politiques urbaines (WPUA) ont publié un examen territorial de la région de Toronto. Cette étude de la capitale de l'Ontario et plus grande ville du Canada recensait divers domaines dans lesquels il était possible d'améliorer la gouvernance municipale et les résultats économiques, et présentait un éventail complet de recommandations pour favoriser au mieux la croissance économique et améliorer la qualité de vie de la population.

Avec le recul, neuf ans plus tard, les recommandations de l'équipe de l'OCDE se sont révélées opportunes et judicieuses ; les mesures préconisées ont aujourd'hui quasiment toutes été appliquées, ou sont en cours, et leurs résultats semblent prometteurs. Les principales recommandations étaient les suivantes :

- Un programme d'action à l'appui d'une compétitivité durable, axé sur l'innovation et assorti de mesures visant à renforcer la constitution de réseaux entre les PME et les universités ;

- L'amélioration des transports publics, notamment le renforcement de l'intégration régionale et modale pour que l'offre de transports progresse au même rythme que la population ;

- Tirer parti de la diversité, pour exploiter au mieux le potentiel de la société de plus en plus multiculturelle de Toronto ;

- Améliorer la planification régionale, notamment en inscrivant les politiques et le développement industriel dans une optique environnementale.

Depuis 2010, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev) propose des projets directement inspirés de la recommandation qui préconise le renforcement des liens entre instituts de recherche, universités et entreprises régionales. Ces dix dernières années, des investissements considérables dans l'amélioration de l'infrastructure de transport ont également été effectués à tous les échelons de l'administration publique.

Outre la plus grande intégration des transports régionaux, Toronto tire plus généralement profit d'une meilleure planification régionale. En 2017, le gouvernement de l'Ontario a lancé un plan de croissance régionale actualisé pour la grande région du Golden Horseshoe (qui comprend Toronto). La même année, il a présenté son projet *Places to Grow,* qui vise à planifier la croissance et le développement de manière à favoriser la prospérité économique, à protéger l'environnement, et à aider les collectivités à atteindre une qualité de vie élevée. Le projet ambitionne de développer les atouts économiques de la région tout en favorisant la viabilité environnementale. Il propose également des stratégies d'investissement « vert » dans l'infrastructure et des modèles de développement à faible incidence pour que le développement régional ait des retombées minimes sur l'environnement.

En 2016, le gouvernement de l'Ontario a adopté la loi sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone qui visait à réduire les émissions de carbone dans la province en imposant aux industries l'achat de quotas d'émission. En 2016 également, le budget de l'Ontario a alloué une dotation de 17 millions CAD au Fonds atmosphérique de Toronto aux fins d'innovation, de promotion et d'investissement dans des projets destinés à réduire la pollution due aux gaz à effets de serre et à améliorer la qualité de l'air dans la région du Grand Toronto. Les mesures visant à mieux tirer parti de la diversité dans la région en augmentant les taux d'établissement et de rétention des immigrés ont été probantes au niveau fédéral, provincial et municipal.

Les contributions apportées au niveau fédéral, provincial et municipal en vue de remédier aux problèmes exposés dans l'Examen territorial réalisé par l'OCDE ont sensiblement amélioré la situation économique et sociale dans la région de Toronto. Un rapport de 2016 de l'Intelligence Unit de *The Economist* classait la ville parmi les plus agréables à vivre au monde, la plaçant au premier rang pour la stabilité, les soins de santé et l'éducation, et au deuxième pour la qualité de l'infrastructure.

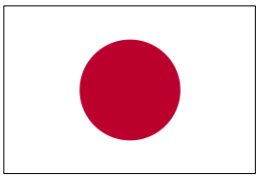

Japon

Les travaux menés par le Groupe de travail sur les politiques urbaines (WPURB) ont fortement influé sur la politique urbaine du Japon. Il y a vingt ans, les villes japonaises se sont trouvées confrontées à de nouveaux défis. Dans les années 80, le Japon était considéré comme un leader mondial. Mais Singapour, Hong Kong et d'autres villes asiatiques étaient en voie de le rattraper. Lorsqu'elles ont pris conscience de la concurrence des villes des pays émergents, les villes japonaises, qui avaient connu une expansion continue depuis l'ère Meiji, faisaient face à un vieillissement démographique sans précédent. Les terrains, petits et morcelés, et les constructions anciennes qu'ils accueillaient étaient vulnérables aux catastrophes naturelles. Les projets immobiliers étaient en outre critiqués pour leur laideur et jugés responsables de la perte de paysages naturels et historiques.

En parallèle, alors que la planète entière célébrait l'avènement du nouveau millénaire et que de nouveaux venus dans le secteur des TI apportaient un souffle nouveau à l'économie, le Japon souffrait encore des conséquences de l'éclatement de la bulle.

Les prix de l'immobilier restaient bas en raison de l'annulation ou de la suspension des opérations planifiées durant la bulle. La chute des prix des biens immobiliers a fragilisé les bilans des entreprises qui les utilisaient comme garantie, ce qui s'est traduit par un recul des investissements en capital.

C'est à ce moment stratégique que le WPURB, s'appuyant sur les avis éclairés de ses pays membres, est intervenu, prodiguant aux responsables publics japonais des conseils pour les aider à faire face aux nouveaux enjeux.

Recommandations du WPURB adressées au Japon

Le travail le plus notable du WPURB concernant le Japon est la recommandation du Conseil sur la politique urbaine du Japon, en 2000, qui était le deuxième examen de la politique urbaine japonaise effectué par l'OCDE après celui de 1986. Publiée à la suite d'une série de séminaires organisés dans des villes japonaises, dont Kobe, Matsue et Tokyo, la recommandation soulignait la nécessité de :

i. Revitaliser les centres urbains et de maîtriser la croissance urbaine en banlieue ;

ii. Éviter le morcellement des terres et le réaménagement des terrains inutilisés ;

iii. Restructurer les réglementations de manière à rehausser l'attrait des villes ;

iv. Accroître l'investissement dans les villes et mobiliser des financements privés.

Ces questions occupent depuis 20 ans une place prioritaire dans la politique urbaine japonaise ; les autorités ont mené divers projets afin de les traiter progressivement. La section qui suit décrit dans les grandes lignes les mesures prises en ce sens.

Politiques mises en œuvre

i) Augmentation de l'investissement dans les villes

La première mesure adoptée a porté sur la revitalisation des centres urbains. L'objectif était de dynamiser l'économie japonaise en intensifiant l'investissement en capital et en améliorant la compétitivité des villes japonaises. Le Centre pour la rénovation urbaine, présidé par le Premier ministre, a été établi en 2001, et la loi spéciale sur la rénovation urbaine a été promulguée l'année suivante pour promouvoir la revitalisation urbaine et lui donner une forte impulsion. La loi devait être abrogée après dix ans mais, après plusieurs révisions, elle demeure un instrument essentiel de la politique urbaine.

ii) Rehausser l'attrait des villes

Après avoir pris des mesures pour redynamiser l'économie japonaise, les autorités ont entrepris d'accroître l'attrait des villes. D'un point de vue économique, le processus de revitalisation urbaine évoqué plus haut pouvait partiellement remplir cette mission. Mais pour satisfaire aux intérêts divers de la population, cela ne suffisait pas. En particulier, les revendications citoyennes en faveur d'un cadre de vie de qualité s'intensifiaient, de sorte que certaines autorités locales ont établi des règlements demandant aux promoteurs de participer au coût des services publics, ce qui a suscité une vive opposition. Après que les habitants de Kunitachi, une ville à la pointe de l'environnement, eurent déposé plainte contre un promoteur pour violation de leur droit à jouir d'un paysage dégagé, le gouvernement national a promulgué la loi sur les paysages en 2004. Auparavant, les paysages historiques étaient protégés ; cette loi était donc la première à assurer la protection juridique des paysages en général. Fait également notable, elle mettait l'accent sur le rôle des collectivités locales dans la création des paysages urbains. Les plans d'aménagement des paysages doivent être établis par les autorités locales dans le cadre de consultations avec les parties prenantes locales. À ce stade, plus de 500 municipalités ont établi un plan d'aménagement.

iii) Revitaliser les centres urbains et maîtriser la croissance urbaine en banlieue

Les autorités ont estimé que la revitalisation des centres-villes devait s'inscrire dans une perspective à plus long terme. En 2006, la loi sur la planification urbaine, la loi sur la revitalisation des centres-villes et les directives relatives à la loi pour la réglementation des magasins de grande surface (dites les trois lois relatives au développement urbain) ont été amendées de manière à limiter l'implantation d'hypermarchés en banlieue. Ces amendements se fondaient sur le rapport de la Division de la planification urbaine et des paysages historiques du Conseil national pour le développement de l'infrastructure de 2006, qui appelait à recentrer les politiques de l'expansion vers la concentration urbaine pour faire face à l'évolution démographique rapide.

Le déclin des villes n'a cependant pas été enrayé, et les autorités ont pris d'autre mesures pour encourager la concentration des fonctions urbaines. En 2014, le nouveau « Plan d'optimisation des fonctions urbaines » a été intégré à la loi spéciale pour la rénovation urbaine. Celui-ci permet aux autorités locales de désigner une « zone à usage résidentiel » et une « zone d'implantation des fonctions urbaines », les aménagements en dehors de ces zones étant réglementés.

iv) Éviter le morcellement des terres et le réaménagement des terrains inutilisés

Après l'éclatement de la bulle, le problème du morcellement des terres et des terrains inutilisés a été jugé moins prioritaire. Or, face à l'accélération du vieillissement et du recul démographiques, il a refait surface. Le nombre de logements inoccupés augmente dans de nombreuses villes, portant préjudice à leur dynamisme et à leur attractivité. Pour juguler cette tendance, les autorités encouragent l'utilisation publique des espaces urbains inutilisés et des logements vacants. Outre la loi spéciale visant à faciliter l'utilisation des terres dont les propriétaires ont disparu de 2018 et la loi spéciale sur les logements vacants de 2017, le projet « Ville compacte » a été lancé pour préserver la densité urbaine.

Comme indiqué, les politiques urbaines japonaises de ces vingt dernières années sont conformes aux recommandations du WPURB. Le calendrier des mesures adoptées est fonction de la situation sociale, économique et politique du pays. D'autres questions, comme la gestion des risques de catastrophe dans les villes et l'incidence directe du WPURB sur les villes japonaises qui ont participé aux séminaires et tables rondes de l'OCDE, n'ont pu être évoquées ici. Il apparaît toutefois clairement que le WPURB a fourni un appui et des conseils aux responsables publics japonais. Le Japon compte bien poursuivre et développer cette relation harmonieuse avec le WPURB au cours des vingt prochaines années.

Pays-Bas

Ces dernières années, l'OCDE a publié deux rapports qui ont exercé une influence majeure sur la politique urbaine des Pays-Bas : l'Examen territorial des Pays-Bas en 2014 et, en 2016, l'Examen territorial de la région métropolitaine de Rotterdam-La Haye.

L'examen territorial de 2014 a conduit à la rédaction du paragraphe suivant dans le budget préparatoire de 2015 : « Le renforcement de l'économie des régions urbaines suppose des possibilités de croître et d'innover. Le choix du lieu de vie et de travail appartient essentiellement aux citoyens et aux entreprises. Les autorités ont aussi un rôle à jouer en empêchant les institutions et les responsables publics d'imposer des obstacles inutiles à ce choix. Selon des études récentes d'organismes consultatifs nationaux et internationaux, les régions urbaines néerlandaises accusent un retard dans certains domaines. L'OCDE constate par exemple que la croissance de la productivité dans les villes néerlandaises est inférieure à celle de villes comparables dans d'autres pays (Examen territorial des Pays-Bas, 2014). Actuellement, les villes n'ont pas toutes la taille optimale pour afficher de bons résultats économiques ».

À titre d'exemple, les terrains situés à la périphérie d'Amsterdam sont beaucoup plus chers que ceux situés aux environs de Rotterdam, ce qui permet de supposer qu'Amsterdam a davantage besoin de terrains urbains que Rotterdam, et donc que la ville est en expansion. La croissance urbaine sera facilitée, entre autres, par la simplification des procédures prévue par la nouvelle loi sur l'environnement (*Omgevingswet*) qui entrera en vigueur en 2021. En 2015, un Programme national en faveur des villes (*Agenda Stad*) a été présenté qui prévoit des mesures à l'appui de la croissance, de la qualité de vie et de l'innovation dans les villes néerlandaises. Les autorités ont par ailleurs mis en place un groupe d'étude sur l'administration publique qui réunit des experts, des scientifiques et des fonctionnaires de haut niveau. En 2016, ce groupe a étudié les moyens de mieux adapter la planification administrative aux évolutions sociales et économiques.

Le rapport de 2014 de l'OCDE a jeté les bases d'un Programme national en faveur des villes qui a été suivi, peu après, par le programme urbain pour l'Union européenne. Dans le cadre de ce dernier, les villes, les autorités nationales et les partenaires sociaux se sont engagés à favoriser la croissance, la qualité de vie et l'innovation dans les villes. L'objectif premier est de conclure avec les villes des accords (*City Deals*) portant sur des problèmes urbains temporaires concrets. Les partenaires communaux et des secteurs public et privé travailleront sur ces thèmes en collaboration avec les autorités nationales, en remettant en cause les modèles et méthodes de travail établis. À ce jour, 19 accords de cette nature ont été conclus. Le premier a été la feuille de route vers la prochaine économie (*Roadmap next Economy*), dont l'objectif était de définir une stratégie de développement pour préparer une grande région urbaine aux futurs enjeux économiques. La feuille de route s'est notablement inspirée du rapport de l'OCDE.

Suite au Programme national en faveur des villes, la mise en place du Programme urbain pour l'UE (UAEU), au travers du Pacte d'Amsterdam, a été l'une des réalisations phares de la Présidence néerlandaise de l'UE en 2016. De nombreux problèmes urbains, comme la qualité de l'air, la transition numérique et l'intégration des immigrés et réfugiés, doivent impérativement être traités au niveau européen. Pour ce faire, des partenariats européens ont été établis, qui portent sur 12 (bientôt 14) thèmes. Dans ce cadre, des experts de l'urbanisme, des parties intéressées et la Commission européenne travaillent sur un pied d'égalité dans l'objectif d'améliorer les réglementations, les financements et la diffusion de connaissances pour les villes et les régions, souvent sous forme expérimentale. La méthode de travail est très similaire à celle des *City Deals*.

Bibliographie sélective

OCDE (2019), *OECD Regional Outlook 2019: Leveraging Megatrends for Cities and Rural Areas*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264312838-en.

OCDE (2018), *Regions and Cities at a Glance 2018*, https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en.

OCDE (2018), *Divided Cities: Understanding Intra-urban Inequalities*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264300385-en.

OCDE /ONU-Habitat (2018), *Global State of National Urban Policy*, Éditions OCDE, Paris/ONU-Habitat, Nairobi, http://dx.doi.org/10.1787/9789264290747-en.

OCDE (2018), *Productivity and Jobs in a Globalised World: (How) Can All Regions Benefit*?, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264293137-en.

OCDE/Banque mondiale/Programme des Nations Unies pour l'environnement (2018), *Financing Climate Futures: Rethinking Infrastructure*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264308114-en.

OCDE (2017), *National Urban Policy in OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264271906-en.

OCDE (2017), *The Governance of Land Use in OECD Countries: Policy Analysis and Recommendations*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264268609-en.

OCDE (2016), *Making Cities Work for All: Data and Actions for Inclusive Growth*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264263260-en.

OCDE (2015), *Governing the City*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264226500-en.

OCDE (2015), *The Metropolitan Century: Understanding Urbanisation and its Consequences*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264228733-en.

OCDE (2015), *Stakeholder Engagement for Inclusive Water Governance*, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264231122-en.

OCDE (2014), *Perspectives régionales de l'OCDE 2014 - Régions et villes : Les politiques publiques à la rencontre des citoyens*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264239739-fr.

OCDE (2012), *Compact City Policies: A Comparative Assessment*, Études de l'OCDE sur la croissance verte, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264167865-en.

OCDE (2012), *Redefining «Urban»: A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264174108-en.

OCDE (2010), *Cities and Climate Change*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264091375-en.

Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes
www.oecd.org/cfe/ | @OECD_local

https://oe.cd/urban-principles

OECD © 2019, All rights reserved.

Organisation for Economic Co-operation and Development
2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France